

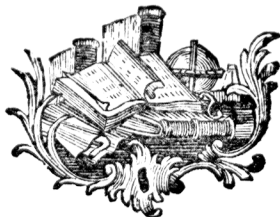
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. OCTOBRE 1789.

*Neque te ut miratur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine,



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

1. Octobre 1789.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Sermons pour tous les dimanches & les fêtes principales de l'année, par le R. P. Charles-Louis Richard, ancien professeur en théologie, de l'ordre des Freres Prêcheurs. A Lille, chez Léonard Danel. 1789. 4 vol. in-12.

L'AUTEUR de ces Sermons est un de ces hommes rares qui semblent acquérir des forces par le travail, se munir par les fatigues contre le besoin du repos, croître en activité & en ardeur à mesure qu'ils approchent des glaces de l'âge, *multiplier* suivant l'expression du prophète, *les fruits d'une vieillesse féconde & redoubler de courage, de constance dans l'annonce des vérités saintes.* Plus d'une fois nous avons eu l'occasion de rendre justice à la vivacité & à la sagesse de son zèle, à l'usage toujours prompt & intelligent de

Adhuc multiplicabuntur in senectute uberi, & benè patientes erunt ut annuncient.
Psalm. 91.

* Non in-
decoro
pulvere.

ses talens dès que la religion & la vérité requéroient leur secours, à une vigilance inquiète & agissante sur tout ce qui touchoit les intérêts de l'Eglise catholique (a). Sorti d'une multitude de combats livrés à des ennemis de tous les genres, couvert de cette poussière qui, selon un ancien, fait l'ornement des guerriers *, il adresse à des amis, à des freres, des paroles de salut & de paix. Quel fond d'instruction dans ces discours ! quelle solidité dans les réflexions ! quelle onction, quelle touchante éloquence dans le style ! quel contraste avec ce verbiage affecté, épigrammatique & tout-à-fait profane, devenu aujourd'hui le langage de la chaire ! Sa maniere est celle des vrais prédicateurs du christianisme ; simple, naturelle, intelligible à tous, elle instruit, elle touche, produit la conviction & le sentiment. Nous citerons pour exemple, ce passage pris dans le sermon *sur les afflictions*. „ Si Saul, cet ar-
„ dent persécuteur des chrétiens, conjure
„ Jesus-Christ de lui dire ce qu'il doit faire,
„ c'est lorsque précipitant ses pas sur le che-
„ min de Damas, une main invisible, mais
„ forte & puissante, le frappe, le renverse,
„ l'abat en l'aveuglant. Si l'enfant prodigue
„ retourne à la maison paternelle, c'est
„ lorsqu'exténué de faim & dévoré par la
„ misere, il vient à comparer son état pré-
„ sent avec celui dont il jouissoit dans la
„ maison de son pere, & qu'il avoit si fol-

(a) 1 Sept. 1787, p. 30. — 15 Fév. 1786, p. 245, 249, & autres cités *ibid.* toujours en rétrogradant.

„ lement quitté. Israël, l'ingrat Israël nage-
 „ t-il dans une délicieuse abondance de
 „ toutes sortes de biens, au milieu de Jérusalem & des autres villes de Juda ? Il
 „ oublie Dieu & ses bienfaits ; il fait pis
 „ encore ; rebelle à son bienfaiteur, il cesse
 „ de lui obéir, il viole toutes ses loix, il
 „ abandonne ses autels & ses sacrifices, pour
 „ sacrifier au démon. Dieu prend-il la verge
 „ en main pour frapper le perfide déserteur,
 „ & lui faire éprouver les divers fléaux
 „ de sa juste colere ? On le voit repentant,
 „ humilié, confus, briser ses idoles, ren-
 „ verser ses autels, & se hâter de venir
 „ encenser ceux du vrai Dieu qu'il avoit
 „ abandonné, en le conjurant d'oublier son
 „ crime, & de lui tendre les bras : *Cùm oc-*
 „ *cideret eos, quærebant eum, & diluculo*
 „ *veniebant ad eum.* „

Ps. 77.

„ Qu'on parcoure les fastes de la religion,
 „ l'histoire des saints qu'elle a formés, &
 „ qu'on dise, si l'affliction n'a point été
 „ le principe & l'artisan de leur sainteté.
 „ Dites-le-nous vous-mêmes, vous qui en
 „ avez fait la salutaire expérience. Quand
 „ est-ce que vous formâtes le généreux
 „ dessein de retourner à Dieu, éloigné de
 „ lui par une foule d'iniquités qui met-
 „ toient entre vous & lui des espaces im-
 „ menses, ou que vous resserrâtes les
 „ nœuds qui vous y attachoient déjà en
 „ marchant à grands pas dans la carrière
 „ de la perfection évangélique ? Ne fut-ce
 „ pas lorsque la perte de vos biens, de vos
 „ titres, de vos charges, de vos dignités,
 „ de vos emplois, de vos parens, de vos

„ amis , de vos protecteurs , de votre san-
 „ té , de tous les avantages humains , dont
 „ la jouissance vous flattoit si fort , &
 „ avoit pour vos passions trompées tant
 „ de charmes , vous en fit sentir l'illusion ,
 „ la vanité , le néant ? Ah ! oui , vous en
 „ conviendrez , les commencemens du salut
 „ ou ses progrès , votre rapprochement de
 „ Dieu , du centre de la région du péché ,
 „ qui vous en éloignoit si prodigieusement ,
 „ ou votre union plus intime & plus étroite
 „ avec lui , furent l'ouvrage des différentes
 „ afflictions qu'il employa pour faire réussir
 „ ses tendres desseins sur vous. Heureuses
 „ afflictions , revers inopinés , révolutions
 „ soudaines , contre-tems imprévus , ren-
 „ versemens de projets , d'agrandissement ,
 „ de fortune & de gloire , tribulations , ad-
 „ versités de toute espece , vous influez
 „ donc dans l'état moral des hommes que
 „ vous exercez ! vous avez donc la force
 „ de les toucher efficacement , de les chan-
 „ ger , de les convertir , de les détacher
 „ du monde & d'eux-mêmes , pour les at-
 „ tacher à Dieu seul ! vous avez encore la
 „ vertu de leur ouvrir le ciel , en leur en
 „ faisant mériter les couronnes. „

Joan. 16. „ *En vérité* , je vous le dis , s'écrioit le
 „ Sauveur du monde , en parlant à ses dis-
 „ ciples , & dans leur personne , à tous les
 „ chrétiens , *vous pleurerez , vous gémirez ,*
 „ *vous autres , & le monde se réjouira , mais*
 „ *vos pleurs & vos gémissemens seront chan-*
 Matth. 5. „ *gés en joie. Heureux ceux qui souffrent*
 „ *pour la justice , parce que le royaume des*
 „ *cieux leur appartient. C'est par beaucoup*

„ de travaux & d'afflictions , ajoutoit-il , Luc. 24.
 „ que nous devons entrer dans le royaume
 „ des cieux. Vérité que l'apôtre saint-Paul 2. Cor. 4.
 „ confirmoit avec force , en disant que le
 „ moment si court & si léger des afflictions
 „ que nous souffrons en cette vie , produira
 „ en nous le poids éternel d'une gloire sou-
 „ veraine , incomparable , immense. „

Il faut lire sur tout le Sermon , sur la
 confiance en Dieu , sur la dignité de l'Ame ,
 sur les miracles de la religion chrétienne ,
 sur la religion catholique , sur l'adoration en
 esprit & en vérité , sur l'abomination de la
 désolation dans le lieu saint , &c. Nous ci-
 terons encore ce passage du sermon pour
 le jour de l'Epiphanie , sur la grandeur de
 Dieu & la nullité des grandeurs humaines ,
 passage que les événemens du jour rendent
 particulièrement remarquable. „ En disant
 „ qu'il est celui qui est , c'est-à-dire , l'Etre
 „ essenciel & nécessaire , l'Etre même , ne
 „ dit-il pas bien clairement qu'il est infini-
 „ ment parfait & qu'il possède dans un émi-
 „ nent degré toutes les perfections qui dis-
 „ tinguent & caractérisent l'Etre-Suprême ?
 „ Oui sans doute. Dès que Dieu est , c'est-
 „ à-dire , qu'il existe nécessairement , essen-
 „ ciellement par lui-même , il s'ensuit in-
 „ failliblement & de toute nécessité , qu'il
 „ est un , & qu'il ne peut y en avoir plu-
 „ sieurs , qu'il est vrai , qu'il est sage , qu'il
 „ est saint , juste , éternel , immense , infini
 „ en toutes sortes de perfections , & que
 „ sa grandeur n'a point de bornes comme
 „ elle n'a point d'égale , & qu'elle ne peut
 „ être ni divisée , ni comprise , ni circonscrite.

Baruch. 3. „ crite : *Magnus est & non habet finem*,
 „ dit un prophete. Il est donc infiniment
 „ plus grand que tout ce qu'il y a de grand
 „ sur la terre ou dans le ciel , plus grand
 „ & plus élevé que les cieux eux-mêmes,
 „ & que tous les esprits célestes , quelque
 „ sublimes qu'ils puissent être , il est le seul
 „ grand par essence , & tout ce qui en porte
 „ le nom , ne l'est que par lui , & par une
 „ foible participation de sa grandeur in-
 „ comparable. „

„ Paroissez donc devant lui , grands de
 „ la terre , vous qui enivrés de votre pré-
 „ tendue grandeur , osez dire comme l'ange
 „ orgueilleux , insolent & rebelle , *je mon-*
 „ *terai au ciel , & je serai semblable au*
 „ *Très-Haut*. Paroissez & sachez que mal-
 „ gré l'étendue de vos domaines & de vos
 „ possessions , malgré la multitude de vos
 „ titres que vous étalez avec tant de faste
 „ & d'ostentation , malgré vos hauteurs su-
 „ perbes , vous n'êtes au fond que bassesse
 „ & petitesse devant Dieu , & moins qu'une
 „ ombre fugitive , moins qu'une simple
 „ image qui passe , sans laisser aucun vestige
 „ sur les lieux de son passage , moins qu'un
 „ grain de sable vis-à-vis de la masse de
 „ la terre , un atome dans l'air , une goutte
 „ d'eau dans la mer , un phantôme , un
 „ rien. „ (a)

(a) Passant , il y a quelque tems , devant un
 vieillard affligé d'une certaine révolution arrivée
 en certain pays , & mécontent précisément parce
 qu'il ne voyoit pas autour de lui le même ordre
 de choses , je ne répondis à son étonnement &

On ne fera pas surpris de la différence qu'il y a entre ces sermons & ceux que produit la froide & stérile éloquence du jour, quand on lira les sages avis que donne l'auteur dans la préface. » Si Jésus-Christ est le premier ministre de la prédication & le grand » modele du prédicateur, tous ceux qui » participent à son ministère, ne peuvent » donc rien faire de mieux que de l'imiter » dans sa manière de prêcher & d'instruire, » s'ils veulent atteindre le but de la prédication chrétienne qui ne peut être que le » salut des âmes (a). Non, pour sauver » les âmes, le secret n'est pas de flatter » l'oreille & l'esprit de ses auditeurs par la » finesse des pensées & le luxe des ornemens dont on peut les embellir ; par la » beauté des images, le coloris des peintures, les grâces des descriptions, la variété des tours & des figures, le choix, » l'élégance, la magnificence des expressions » & toute la pompe d'une élocution purement humaine. Quel est-il donc ce grand, » cet admirable secret ? C'est d'abord de se » mettre à la portée de ses auditeurs & de

à ses plaintes que par ces paroles du Psaume 101 : *Sicut opertorium mutabis eos, & mutabuntur. Tu autem idem ipse es, & anni tui non deficient.* Comme il étoit foncièrement bon chrétien, il fut si pénétré des réflexions que ce passage fait naître, qu'il me fit demander le lendemain l'endroit précis de l'écriture où il se trouvoit. Pensées profondes de Bossuet, à la fin du *Disc. sur l'hist. univ.* — *Discours sur divers sujets.* T. 2, p. 360. — 1 Avril 1789, p. 527. — 1. Sept. 1789, p. 68. (a) Beau passage de S. Augustin, 1 Avril 1789, p. 500.

„ leur tenir un langage qu'ils entendent ,
 „ & qu'ils entendent facilement , sans gêne ,
 „ sans effort , sans le secours d'une violente
 „ application ; puisqu'on ne doit parler que
 „ pour se faire entendre de ceux auxquels
 „ on adresse la parole. Pour sauver les ames ,
 „ il faut leur exposer d'une maniere claire ,
 „ nette , précise , solide , instructive , onc-
 „ tueuse , touchante , toutes les vérités du
 „ salut. Pour sauver les ames , il est néces-
 „ faire de leur expliquer les dogmes (a) ,
 „ les mysteres , les sacremens , la morale ,
 „ les loix , les préceptes , les conseils , les
 „ usages , les pratiques , les cérémonies de
 „ la religion catholique , d'une façon pro-
 „ pre à convaincre , à persuader , à tou-
 „ cher , à entraîner , à maîtriser , à subj-
 „ guer les auditeurs , en les obligeant de
 „ rougir d'eux-mêmes & de leurs honteux
 „ défordres , d'exprimer des larmes ameres
 „ de leurs yeux , de frapper leurs poitri-

(a) Croiroit-on qu'il y a des dogmes propre-
 ment dits , des dogmes fondamentaux , des do-
 gmes sur lesquels , de l'aveu des philosophes ,
 repose toute la morale & l'ordre public , qu'il
 n'est plus permis de prêcher sans blesser la dé-
 licatesse du siecle ? Tel est le dogme de l'enfer.
 „ Quel est le prédicateur du bon ton , dit un ob-
 „ servateur chrétien , qui oseroit parler de l'en-
 „ fer à ces *vertueux citoyens* , à ces *ames sensi-*
 „ *bles* , à tous ces tendres amis de l'*humanité* ?
 „ Cependant il est , selon le citoyen même de
 „ Geneve , le fondement de législation ; & ce
 „ philosophe demandoit aux incrédules qui pré-
 „ tendoient faire des loix de morale , *par quelle*
 „ *sanction ils remplaceroient celle de l'enfer* ?

„ nes , de former de bonnes résolutions &
 „ d'avoir la force de les accomplir. „
 „ Et pour faire entrer ces pieux senti-
 „ mens dans les ames de ceux qui l'écou-
 „ tent , il faut que le prédicateur en soit
 „ tout pénétré lui-même. Il faut qu'il fasse
 „ servir à ce salutaire dessein les traits d'une
 „ éloquence toute surnaturelle & toute cé-
 „ leste , bien supérieurs à ceux de l'éloquence
 „ naturelle ou artificielle , qui ne s'élève
 „ point au-dessus de la sphere si bornée de
 „ l'art ou de la nature. Il faut que tout
 „ rempli de la science , ainsi que de la no-
 „ ble , sublime & majestueuse simplicité des
 „ divines écritures , incomparablement plus
 „ fortes , plus énergiques , plus puissantes ,
 „ plus efficaces que tous les écrits des ora-
 „ teurs profanes , pour triompher des ef-
 „ prits & des cœurs , il en fasse le fonde-
 „ ment , la base. „ (a).

(a) „ Pour inspirer , dit-il ailleurs , le goût ,
 „ la lecture & l'usage des saintes écritures , aux
 „ ministres de la parole en général , & plus
 „ particulièrement aux jeunes ecclésiastiques ,
 „ qui commencent à s'élancer dans la carrière
 „ de cet auguste & important ministère , nous
 „ les inviterons à lire ce qu'ont écrit touchant
 „ la supériorité des livres saints sur les livres
 „ profanes , le pere Louis Thomassin dans sa
 „ *Méthode d'étudier les lettres humaines par*
 „ *rapport aux divines écritures* ; Jean Bonpart ,
 „ dans ses *Parallèles sacrés & profanes* ; l'abbé
 „ Fleury , dans son *Discours sur la poésie des*
 „ *Hébreux* ; M. Rollin , dans son *Traité des*
 „ *Etudes* ; & le *Discours* qui a remporté le prix
 „ de l'académie de la Conception à Rouen en
 „ 1778 , sur la question : *Quels sont , outre l'inf-*

„ Ce n'est qu'à ces traits que ce juge
 „ souverainement équitable des mortels &
 „ le suprême arbitre de leurs éternelles des-
 „ tinées, reconnoitra les prédicateurs de
 „ son évangile, les ministres de sa parole,
 „ & qu'il appréciera, & qu'il récompensera
 „ leurs travaux, au grand jour du jugement
 „ universel. Ah ciel ! que deviendront à
 „ ce jour épouvantable, tant de prédica-
 „ teurs, que l'intérêt, l'ambition, la vanité
 „ & le vain desir de se faire admirer, louer,
 „ prôner, applaudir, rechercher, encenser,
 „ poussent, font entrer dans la carrière de
 „ la prédication, & les y animent, les y
 „ soutiennent jusqu'à la fin ? *Que deman-*
 „ *dez-vous, qu'attendez-vous de moi*, leur
 „ dira ce juge aussi juste qu'inflexible ? *Al-*
 „ *lez, retirez-vous, éloignez-vous de moi :*
 „ *ce n'est ni moi, ni ma parole, c'est vous-*
 „ *mêmes, c'est vous seuls que vous avez*
 „ *prêchés par l'abus le plus indigne du plus*
 „ *saint des ministères. Les chaires chrétienn-*
 „ *nes, ces chaires sacrées qui ne doivent*
 „ *retentir que des vérités de mon évan-*
 „ *gile, propres à faire des impressions pro-*

„ *piration, les caractères qui assurent aux livres*
 „ *saints la supériorité sur les livres profanes,*
 „ par M. Ancillon, pasteur de l'Eglise Fran-
 „ çoise de Berlin, qui se trouve à Paris chez
 „ l'Esclapart, libraire de Monsieur, frere du
 „ roi *. On ne peut lire ces ouvrages sans voir
 „ disparaître & s'éclipser les Platon, les Cice-
 „ ron, les Homere, les Démosthene, tous les
 „ plus célèbres auteurs païens, en présence des
 „ Moïse, des David, des Salomon, des Isaïe,
 „ des Jérémie, des Jean l'Evangéliste, des
 „ Paul &c. „

* Compte
détaillé
rendu de
cet ouvra-
ge, 15 Juil-
let & 1 Août
1785.

„ fondés dans les ames , & y produire des
 „ fruits de graces & de salut , vous les avez
 „ changées en tribunes , en théâtres pro-
 „ fanes , en autels impies , où vous rece-
 „ viez avec une superbe complaisance , le
 „ sacrilège encens d'une foule d'auditeurs ,
 „ que le faux charme d'une éloquence toute
 „ mondaine attiroit à vos discours (a). Vous
 „ avez donc reçu votre récompense , & vo-
 „ tre sort désormais , votre immuable sort
 „ sera celui des vains discoureurs du pa-
 „ ganisme , moins coupables que vous , puis-
 „ qu'ils avoient moins de lumieres. „

(a) „ Nous ne devons plus nous attendre , dit un auteur moderne , à voir naître parmi nous des prédicateurs chrétiens , si nous faisons attention à l'état déplorable de l'éducation actuelle ; le physique est aujourd'hui l'objet unique dont on s'occupe ; on cultive très-bien le corps ; mais l'ame est absolument négligée ; les enfans dans la maison paternelle sont confiés à des précepteurs dont le premier mérite est de flatter les parens ; ou bien on les met en pension dans les faubourgs ; & là , pourvu qu'ils jouent & se promènent , on s'embarrasse fort peu que leur instruction soit abandonnée à des subalternes ignorans. Les études solides effrayent la mollesse des parens : ils ne veulent point faire de leurs enfans des docteurs ; ils desiront , sur-tout , qu'on leur donne des talens agréables ; la danse , le dessin , la musique , voilà toute leur éducation. Du reste ils vont se former l'esprit & le cœur au théâtre ; & à peine sont-ils sortis de l'enfance qu'ils se passionnent déjà pour telle ou telle actrice. Ils puisent leurs principales connoissances dans les livres très-dangereux que souvent ils trouvent dans la bibliothèque de leurs parens : qu'arrive-t-il ? Parmi ces jeunes-gens ,

* Le P.
Beaure-
gard.

Ces sages leçons ne peuvent former que de vrais prédicateurs chrétiens, & j'ose le dire des hommes réellement éloquens qui auront le suffrage non-seulement des gens de bien, mais encore des gens de goût, préférablement à tous les concurrens à l'esprit & au galimatias académique. N'avons-nous pas vu, il y a quelques années, un homme vraiment apostolique * avec une éloquence simple & populaire, mais véhémement & sublime, avec des mouvemens pathétiques, qui sembloient abandonnés aux missionnaires de village, écraser tous ces petits prédicateurs froids, précieux & musqués, attirer constamment la foule, plaire également au peuple & à la bonne compagnie, aux savans & aux ignorans. J'ai lu il n'y a pas long-tems l'exorde d'un sermon d'un bon missionnaire, dans lequel j'ai trouvé plus de véritable éloquence que dans les discours les plus vantés. Ce pieux ecclésiastique, nommé *Bridaine*, fut appelé pour

ceux qui sont nés avec de l'esprit & du talent & qui veulent se livrer à la littérature, n'ont ni logique, ni instruction, ni principes; nulle justesse, nulle liaison dans les idées; de mauvais raisonnemens, des pensées fausses & hasardées, des systèmes extravagans, des paradoxes absurdes, des folies de toute espèce, des tirades vagues, de vaines déclamations, un style décousu, entortillé, énigmatique. Leur bibliothèque est composée des livres des philosophes les plus suspects; l'Écriture, les Pères, l'histoire ecclésiastique sont des objets étrangers pour eux; ils se contentent de coudre quelques sentences & quelques lieux communs de morale écrits en style de Roman. „

prêcher à S. Sulpice en 1751. Le jour de son début, la plus illustre compagnie de la capitale accourut pour l'entendre par curiosité. Bridaine aperçut dans l'assemblée plusieurs évêques, un grand nombre de personnes décorées, une foule prodigieuse d'ecclésiastiques. Ce spectacle loin de l'intimider, lui inspira cet exorde. „ A la vue „ d'un auditoire si nouveau pour moi, il „ semble, mes freres, que je ne devrois „ ouvrir la bouche, que pour vous demander grace en faveur d'un pauvre missionnaire, dépourvu de tous les talens que „ vous exigez quand on vient vous parler „ de votre salut. J'éprouve cependant aujourd'hui un sentiment bien différent ; & „ si je suis humilié, gardez-vous de croire „ que je m'abaisse aux misérables inquiétudes de la vanité. A Dieu ne plaise qu'un „ ministre du ciel pense jamais avoir besoin „ d'excuse auprès de vous ; car, qui que „ vous soyez, vous n'êtes, comme moi, „ que des pécheurs ! C'est devant votre Dieu „ & le mien, que je me sens pressé dans „ ce moment de frapper ma poitrine. Jusqu'à présent j'ai publié les justices du „ très-haut, dans des temples couverts de „ chaume ; j'ai prêché les rigueurs de la „ pénitence à des infortunés qui manquoient „ de pain ; j'ai annoncé aux bons habitans „ des campagnes, les vérités les plus effrayantes de ma religion. Qu'ai-je fait, „ malheureux ? J'ai contristé les pauvres, „ les meilleurs amis de mon Dieu, j'ai porté „ l'épouvante & la douleur dans ces ames „ simples & fidelles, que j'aurois dû plain-

„ dre & consoler. C'est ici où mes regards
„ ne tombent que sur des grands, sur des
„ riches, sur des oppresseurs de l'humanité
„ souffrante, ou sur des pécheurs auda-
„ cieux & endurcis ; ah ! c'est ici seule-
„ ment qu'il falloit faire retentir la parole
„ sainte dans toute la force de son tonnerre,
„ & placer avec moi dans cette chaire, d'un
„ côté, la mort qui vous menace & de
„ l'autre, mon grand Dieu qui vient vous
„ juger. Je tiens aujourd'hui votre sentence
„ à la main ; tremblez donc devant moi,
„ hommes superbes & dédaigneux qui m'é-
„ coutez. La nécessité du salut, la certitude
„ de la mort, l'incertitude de cette heure
„ si effroyable pour vous, l'impénitence
„ finale, le jugement dernier, le petit nombre
„ des élus, l'enfer & par-dessus tout l'éterni-
„ té ! voilà les sujets dont je viens vous entre-
„ tenir, & que j'aurois dû, sans doute,
„ réserver pour vous seuls. Et qu'ai-je be-
„ soin de vos suffrages, qui me damne-
„ roient peut-être sans vous sauver ? Dieu
„ va vous émouvoir, tandis que son in-
„ digne ministre vous parlera : car j'ai ac-
„ quis une longue expérience de ses misé-
„ ricordes. Alors, pénétrés d'horreur pour
„ vos iniquités passées, vous viendrez vous
„ jeter entre mes bras en versant des lar-
„ mes de componction & de repentir ; &
„ à force de remords, vous me trouverez
„ assez éloquent. „

*Déclaration*

Déclaration de Son Eminence le cardinal-archevêque de Malines, sur l'enseignement du séminaire-général de Louvain, avec l'examen doctrinal des sentimens des professeurs & des livres classiques de cette nouvelle institution. A Liège, chez De-soer. 1789, in-4to. de III pages.

S E C O N D E X T R A I T.

DANS la deuxieme partie de sa *Déclaration* le cardinal-archevêque s'occupe de l'enseignement, du plan qu'on y suit & des livres qu'on y emploie. Il fait voir d'abord, qu'indépendamment des dangers de corruption & d'erreur, les élèves ne pourront qu'être la victime de la frivolité & de l'ignorance. „ 1^o. Les livres adoptés pour „ l'instruction des élèves du séminaire-général, notamment ceux qui concernent la „ théologie dogmatique, nous ont paru, „ en général, insuffisans & défectueux en „ ce qu'ils omettent plusieurs points doctrinaux, & que, de l'aveu du docteur de „ Maziere à qui cette branche de l'enseignement est confiée, ce vuide ne doit „ pas être rempli par les soins du professeur ; puisqu'il déclare, comme on l'a vu „ dans sa réponse, que toute sa tâche consiste à exposer la doctrine de Gazzaniga „ & de Bertieri, sans rien ajouter aux principes que ces auteurs comprennent. Or, „ une école catholique, celle sur-tout qui „ doit être seule & unique, selon son inf-
Tome III. M

„ titution , doit embrasser & professer tous
„ les points de la doctrine de l'Eglise , sans
„ exception , & les enseigner en détail , avec
„ un soin tout particulier , quand les tems
„ & les circonstances le requierent , c'est-
„ à-dire , lorsque la nouveauté fait craindre
„ les attaques des erreurs contraires : d'où
„ il suit que , dans le système de l'ensei-
„ gnement de Louvain , une partie de la
„ doctrine catholique pourra être négligée
„ & inconnue , au grand détriment de la
„ religion. „

„ 2°. La précipitation avec laquelle les
„ diverses matieres se traitent , dans cette
„ école , ne présagent point de moindres
„ inconvéniens. Chaque professeur , comme
„ on l'a vu par leurs déclarations , doit
„ compléter le cours entier de la partie qui
„ lui est confiée , dans l'espace de l'année
„ académique , c'est-à-dire en dix mois. Or ,
„ il est évident , qu'il est de toute impos-
„ sibilité d'inculquer les principes de la théo-
„ logie & les sciences ecclésiastiques aux
„ candidats du sacerdoce , pendant si peu
„ de tems , d'approfondir les dogmes , de
„ les leur enraciner dans l'esprit , & de leur
„ apprendre la méthode de les défendre
„ contre les intrigues des sectaires. Il est de
„ fait , que la principale destination d'une
„ école publique de théologie est de garan-
„ tir la foi des embûches toujours présentes
„ de l'hérésie ; objet qu'on n'obtiendra ja-
„ mais dans la position actuelle de la fa-
„ culté de Louvain. „

„ 3°. Un moyen qui favorise encore les
„ entreprises de l'erreur , c'est la suppres-

„ fion de la scolastique , dont nous n'avons
„ pas trouvé de vestiges dans la nouvelle
„ méthode de Louvain. Tout s'y réduit à
„ une théologie positive , abrégée , concise
„ & tellement décharnée qu'il n'en reste plus
„ qu'un squelette. Les professeurs nous ayant
„ déclaré qu'on ne gênoit en rien leur liberté ,
„ nous avons trouvé très-étrange , qu'ils
„ se soient émancipés de rejeter la scolaf-
„ tique de l'enseignement de la théologie ,
„ contre l'usage reçu dans les universités ;
„ tandis que c'est cet usage qui a donné
„ naissance aux facultés théologiques. Or ,
„ cette conduite arbitraire peut mener aux
„ plus fâcheuses conséquences. Nous savons
„ que la scolastique n'est point d'une in-
„ dispensable nécessité pour conserver in-
„ tact le dépôt de la foi ; les promesses
„ de Jesus-Christ , sont , à la vérité , son
„ principal appui : mais ces promesses n'ex-
„ cluent pas les moyens humains que la pru-
„ dence suggere & varie , selon les con-
„ jonctures. L'Eglise a eu des motifs très-
„ pressans pour mettre en œuvre ceux que
„ lui fournissoit la scolastique ; car cette
„ forme d'enseignement lui a fait remporter
„ des avantages précieux sur les sectaires ,
„ qui n'en ont jamais condamné l'usage que
„ parce qu'ils n'en pouvoient soutenir la
„ force ; & les sarcasmes qu'ils ont lancés
„ contre cette pratique , doivent être une
„ raison de plus pour la conserver. (a)

(a) Différentes observations sur la scolasti-
que, dans les Journaux & articles du Dict. hist.
indiqués 1. Janv. 1787, p. 62.

„ 4°. La conséquence qui suit naturel-
 „ lement de ces trois observations , c'est
 „ que non-seulement les élèves du sémi-
 „ naire-général ne feront jamais des progrès
 „ réels dans les sciences ecclésiastiques , en
 „ suivant la marche classique de cet institut ,
 „ mais encore qu'ils n'y puiseront pas les
 „ connoissances indispensablement nécessai-
 „ res pour la sûreté de la religion & le sa-
 „ lut des ames , quand même la doctrine
 „ que cette école professe , seroit à l'abri
 „ de tout soupçon. Car dans le cours de
 „ quatre années académiques , c'est-à-dire ,
 „ dans l'espace de trois ans & quatre mois ,
 „ ils doivent apprendre l'histoire ecclésiast-
 „ tique , les élémens de la langue Hébraï-
 „ que & de la langue Grecque , l'exposition
 „ du vieux & du nouveau testament , la
 „ théologie dogmatique , la théologie mo-
 „ rale , la théologie pastorale , & le droit
 „ canon , qui , selon le plan de Pavie , au-
 „ jourd'hui substitué au premier , doit aussi
 „ faire partie des leçons du nouvel établis-
 „ sement. D'où il appert que les candidats ,
 „ occupés de tant d'objets différens , n'en
 „ retiendront que des idées confuses & su-
 „ perficielles , qui les rendront orgueilleux
 „ & suffisans , & par suite , dangereux pour
 „ le St. ministère , ou inhabiles à ses fonc-
 „ tions. „

Le sage & orthodoxe prélat tourne ensuite son attention vers les livres. Il étoit difficile de faire convenir les professeurs que tel & tel livre leur avoit été commandé ou du moins recommandé. On s'apperçoit sans peine de leur embarras. Il y a dans leurs

réponses, des *oui*, des *non*, des *peut-être* &c. On se souvient que dans le *Plan de l'institut des séminaires*, il y avoit une foule d'auteurs hérétiques, déistes, matérialistes, & quelques-uns même décidément foux (a); mais l'on a fait l'impossible pour effacer la mémoire de ce *Plan* & sur tout celle du catalogue des livres qui y sont destinés à l'enseignement. Cependant les aveux échappés çà & là aux professeurs, auroient donné au cardinal une ample matière d'examen, s'il n'avoit préféré de s'attacher à quelques auteurs dont l'hétérodoxie suffisoit pour apprécier celle de leurs associés. Le prélat s'arrête d'abord à Monsberger, écrivain fanatique, hébraïsant romanesque & téméraire, prescrit au clergé Belge comme une pure source de lumière. » Auteur, dit » Son Eminence, très-blâmable à cause de » la liberté, ou plutôt de la licence avec » laquelle il ose critiquer la Vulgate, dont » on se sert dans l'Eglise, depuis une longue suite de siècles, que le concile de » Trente a préférée à toutes les autres versions latines, dont on faisoit usage de ce » tems-là, & qu'il a déclarée authentique, » défendant à quiconque de la rejeter, sous » quelque prétexte que ce fût (b). En effet, » quelque confiance que Monsberger puisse

(a) Voyez la 1^{re}. & 3^e. Lettre à Emmanuel Flon, dans le 2^e vol. des *Réclam. Belg.* p. 71 & p. 82.

(b) *Réflex. div.* sur la Vulgate 15 Mai 1780, p. 113. — 1 Janv. 1785, p. 22. — 1 Mai 1785, p. 23 & 40. — 1 Fév. 1786, p. 190. — 15 Décembre 1787, p. 576.

„ avoir, soit en lui-même, soit en ses prin-
 „ cipes ; il ne donnera jamais une version
 „ aussi correcte que la Vulgate : car il avoue
 „ lui-même ingénument, dans sa première
 „ partie §. 8., que, pour réussir dans l'her-
 „ meneutique de l'ancien Testament, on
 „ doit tirer principalement du secours de
 „ la connoissance des langues orientales ;
 „ des dialectes du même tems, des langues
 „ qui y ont le plus de rapport, telle qu'est
 „ la langue Arabe : & il ajoute immédia-
 „ tement après, pag. 20, qu'il faut avoir
 „ perdu le sens commun, pour s'imaginer
 „ qu'un homme parvienne jamais à connoi-
 „ tre toutes les étymologies, toutes les no-
 „ tions primitives & les racines de ces lan-
 „ gues, & à plus forte raison, les noms
 „ des plantes & des arts, &c. ; & cela dans
 „ une langue de l'Orient, dont le génie est
 „ infiniment différent du génie de la nôtre,
 „ dont les expressions n'ont nul rapport aux
 „ nôtres & qui n'a pas la moindre analogie
 „ avec nos langues modernes. De sorte que
 „ ce que dit St. Jérôme de la version du
 „ nouveau Testament, doit être appliqué,
 „ avec plus de raison, à la version de l'an-
 „ cien. Or, voici ce qu'il dit, dans ses com-
 „ mentaires sur le 1 chap. aux Galat. *Grande*
 „ *periculum est in ecclesiâ loqui, ne fortè in-*
 „ *terpretatione perversâ de evangelio Christi,*
 „ *hominis fiat evangelium, aut, quod pejus*
 „ *est, diaboli.* Ce nonobstant, l'auteur dont
 „ nous parlons, ose promettre, avec le ton
 „ de l'infailibilité (part. I, §. 9 pag. 21),
 „ à ceux qui fréquenteront les leçons de
 „ l'hermeneutique de l'ancien Testament,
 „ qu'il leur indiquera le sentier qui les fera

„ entrer d'un pas sûr dans le dédale que
 „ présente le texte original; de forte qu'ils
 „ pourront l'expliquer, l'interpréter & l'en-
 „ tendre eux-mêmes de la manière la plus
 „ parfaite. Mais quelle extravagante pro-
 „ messe! il est bien plus à craindre, au
 „ contraire, que les jeunes théologiens,
 „ enivrés de leur prétendu savoir, & enthousi-
 „ astes de la nouveauté, ne dénaturent
 „ la Vulgate que l'Eglise reconnoît pour
 „ authentique, & que négligeant le vrai
 „ sens que le St.-Esprit a eu en vue, qu'a
 „ toujours tenu & que tient notre mère la
 „ Ste. Eglise, ils ne s'en rapportent à leur
 „ prudence & à leur propre sens, trompés
 „ par les différentes notions (dont abondent
 „ la langue Hébraïque & Arabe), & que par-
 „ là ils ne s'abandonnent, comme l'ont fait
 „ les protestans, à de dangereuses disputes. „
 „ Ces fortes d'écarts sont d'autant plus
 „ à craindre, que cet auteur (à la manière
 „ des protestans) fait un devoir indispen-
 „ sable aux théologiens & aux prédica-
 „ teurs de l'évangile d'étudier la langue
 „ Hébraïque, & il dit au §. 13, en insis-
 „ tant sur ce devoir: *sive enim theologiam*
 „ *polemicam, sive homileticam, seu exege-*
 „ *ticam, seu dogmaticam consideres, tuto*
 „ *nuspiam tramite incedes, nisi argumenta*
 „ *ex revelationis fonte, ex ipsis adeò vis-*
 „ *ceribus depromere, textum itaque origi-*
 „ *narium probè nôris: maxime qui conduit*
 „ à d'effrayantes extrémités. (a)

(a) Voyez les explications absurdes & sacrilèges
 de quelques moines se disant *hermeneutes*, 1 Mai
 1785, p. 26, 27.

„ Nous avouons que l'étude des langues
„ orientales est digne d'éloge & utile ; mais
„ c'est une fausseté & une erreur manifeste
„ de dire qu'elle est absolument nécessaire
„ à tous les théologiens & à tous les pré-
„ dicateurs, puisque la Vulgate, étant dé-
„ clarée authentique par le St. concile de
„ Trente, ne peut certainement point in-
„ duire dans des erreurs contraires à la foi
„ ou à la morale. „

„ D'où il résulte, qu'en suivant la Vul-
„ gate on peut, sans le secours de la lan-
„ gue originaire, expliquer les vérités de la
„ foi & des mœurs selon le sens que Dieu
„ a eu en vue. Et en effet, que trouve-t-
„ on dans les écrits des SS. Peres, dont
„ un petit nombre ont su l'Hébreu, qui ne
„ soit conforme à la foi & aux règles de la
„ morale ? Les apôtres eux-mêmes & les
„ disciples de Jésus-Christ ne se sont-ils pas
„ servis de la version des LXX ? Ont-ils
„ envoyé leur auditoire à la source de la
„ langue Hébraïque ? Autrefois les juifs &
„ les hérétiques n'ont-ils pas été réfutés,
„ avec force & avec succès, & convertis
„ même, au moyen des versions qui étoient
„ alors en usage, & par la méthode & les
„ connoissances hermeneutiques que l'on
„ trouve dans les ouvrages des Peres, qui
„ sont si peu estimés aujourd'hui par cer-
„ tains esprits plus présomptueux qu'éclairés ?
„ Supposons cependant, qu'à l'aide des
„ langues orientales on ait réussi à expliquer
„ certains passages, avec plus de succès
„ qu'on ne l'avoit fait autrefois, il n'en
„ seroit résulté aucun avantage solide pour

„ la religion chrétienne. Ce font, dit Mu-
 „ fatori (liv. 3 chap. 16 *de ingeniorum mo-
 „ deratione*), de belles trouvailles, qui ont
 „ pour objet les poids & les mesures, quel-
 „ que point d'érudition historique, ou autre
 „ chose semblable. Mais on ne pourra rien
 „ produire touchant la foi ou les mœurs,
 „ dont on ne puisse avoir une parfaite in-
 „ telligence, donner une juste explication
 „ & soutenir la vérité, par le moyen de la
 „ Vulgate bien méditée & appuyée de la
 „ tradition. „

„ C'est aussi ce qu'observe l'illustre Bos-
 „ fuet dans sa première instruction sur la
 „ version du nouveau Testament par Ri-
 „ chard Simon, remarque 7^{me}. *Il est certain,*
 „ dit ce grand prélat, *que les principales*
 „ *remarques sur un ouvrage de cette sorte,*
 „ *c'est-à-dire, celles du dogme, sont indépen-*
 „ *dantes de la connoissance si particulière*
 „ *des langues, & sont uniquement attachées*
 „ *à la connoissance de la tradition univer-*
 „ *selle de l'Eglise, qu'on peut savoir par-*
 „ *faitement, sans tant d'Hébreu & tant de*
 „ *Grec, par la lecture des Peres & par les*
 „ *principes d'une solide théologie... La*
 „ *science de la tradition est la vraie science*
 „ *ecclésiastique; le reste est abandonné aux*
 „ *curieux* „ (a)

Ces observations générales sont suivies de l'indication précise de quelques erreurs grossières de Monsberger, & sur-tout des efforts qu'il fait pour dénaturer le sens littéral de

(a) Usage raisonnable & bornes des avantages de l'hermeneutique, 1 Janv. 1785, p. 22.

l'Ecriture par des allégories forcées & ridicules, & cela pour n'être pas obligé de reconnoître l'intervention de la divinité & l'empreinte du miracle dans les événemens rapportés dans les livres saints (a). Ce qui comble le scandale, est le judaïsme de l'auteur qui l'engage à détourner les prophéties les plus évidemment relatives au Messie, même le 53 chapitre d'Isaïe, que les plus instruits de Rabbins reconnoissent n'avoir d'autre objet, & qui suivant la remarque du célèbre Huet, est le grand motif de la conversion de tous les juifs qui ont ouvert les yeux à la vérité.

Un autre ouvrage que les professeurs n'ont pu nier leur avoir été prescrit, sont les *Institutions* soi-disant *canoniques* de Pehem, que bien des gens ont cru être protestant, & qui comme beaucoup d'autres, a voulu garder le nom de *catholique*, pour arriver plus lestement à son but en inspirant plus de confiance. Voici d'abord l'idée générale qu'en donne l'archevêque. „ Pehem „ a suivi la marche des novateurs dans ses „ *Institutions canoniques*. Il est des esprits „ audacieux & téméraires, qui nés dans le

(a) Ce sont de tels excès qui ont fait dire à un sage & profond théologien, en parlant de l'hermeneutique moderne : „ Aliment de la pédanterie & de l'ignorance, marotte, digne de figurer dans les titres honorifiques de ce siècle ! Si depuis cinq mille ans on n'a pas entendu l'Ecriture-Sainte ; si la Synagogue, les Peres, les docteurs, les conciles, les théologiens, les commentateurs l'ont mal expliquée ; il n'est pas à croire que l'hermeneutique du 18e. siècle parvienne à en fixer le sens. „

„ fein de l'Eglife, laiffent de côté fes maxi-
„ mes sûres & folidement accréditées, pour
„ troubler fon repos & bouleverser fa
„ croyance par des systêmes spécieux, par
„ des systêmes inventés avec art, & aux-
„ quels ils tâchent d'accommoder l'Ecriture
„ & la tradition; quoiqu'il foit de maxime,
„ que l'Ecriture & la tradition doivent être
„ les fondemens de toute doctrine véritable.
„ Pour éviter le blâme de la nouveauté,
„ qu'attire naturellement cette conduite, ils
„ réclament, avec emphase, la foi des tems
„ primitifs, & s'élèvent, avec indécence,
„ contre tout ce qui croise leurs opinions.
„ De là vient le mépris qu'ils font des au-
„ torités les plus respectables. Le consen-
„ tement général des théologiens qui a tou-
„ jours été d'un si grand poids dans l'E-
„ glife, & qui, au rapport même de l'hif-
„ torien Fleury (Discours V. N°. XIV),
„ démontre la tradition, est regardé par eux
„ avec un souverain mépris; comme si les
„ théologiens n'étoient que des ignorans
„ & des esclaves de la cour de Rome. Les
„ canonistes ne sont pas mieux traités. Les
„ papes & les évêques n'échappent point à
„ leur censure audacieuse; ceux-ci étoient
„ des imbécilles, des esprits foibles, qui
„ ne connoissoient pas leurs droits, ceux-
„ là étoient des ambitieux & des entrepre-
„ nans, qui ne cherchoient qu'à dominer
„ & envahir les pouvoirs de leurs confrè-
„ res: leur morgue impudente se porte jus-
„ qu'à blâmer les conciles généraux, en
„ les accusant d'avoir suivi les préjugés de
„ leurs siècles dans plusieurs de leurs dé-

„ crets. Tandis que ces esprits frivoles fron-
 „ dent de la sorte tout ce qu'il y a de plus
 „ respectable, lorsqu'il leur est opposé, ils
 „ s'arrêtent à quelques faits isolés, & ne
 „ manquent pas de les relever avec enthou-
 „ siasme, dès qu'ils paroissent favoriser leurs
 „ innovations. Cette conduite peut-elle avoir
 „ d'autre terme que l'erreur? Tel est le ca-
 „ ractère que Pehem dévoile dans le livre
 „ dont nous allons faire l'examen. Cet au-
 „ teur a même cela de particulier & de plus
 „ dangereux, qu'il séduit les simples, en
 „ cachant son venin, & affectant par fois
 „ de parler un langage différent, en appa-
 „ rence, de celui des protestans. Pour dé-
 „ velopper & combattre toutes les erreurs
 „ dont ses *Institutions canoniques* sont par-
 „ semées, il faudroit des volumes & des
 „ années; nous nous contenterons donc ici
 „ d'en faire remarquer quelques-unes, qui
 „ suffiront pour démontrer que sa doctrine
 „ est contraire à la croyance catholique....
 „ Nous ne craignons point d'avancer que
 „ le but de l'auteur est sur-tout de détruire
 „ les droits de la primauté du souverain
 „ pontife, & de réduire l'Eglise sous la dé-
 „ pendance servile de la puissance tempo-
 „ relle. „

L'illustre prélat prouve ensuite cette dou-
 ble assertion par des passages multipliés,
 exactement copiés de l'ouvrage, dont plu-
 sieurs avoient déjà été censurés par l'opinion
 publique (a), & qui ne laissent aucun doute

(a) Voyez les *Réclamations Belges*, 2 vol.
 p. 63, 73. 3 vol. p. 60.

ni sur le but de l'auteur, ni sur l'intention de ceux qui entre tant d'excellentes *Institutions canoniques*, ont choisi cette superficielle & hétérodoxe rapsodie, pour en faire un livre normal dans un *séminaire* de prêtres catholiques.

Cette importante *Déclaration* qui fera époque dans les annales de la Belgique & dans celles de l'Eglise, est terminée de la manière suivante. „ En conséquence de tout ce que „ nous avons dit jusqu'ici, tant dans la première que dans la seconde partie de la „ présente Déclaration, nous croyons avoir „ satisfait aux détails que nous avions promis par la Déclaration générale du 16 Juin „ 1789, & avoir pour lors déclaré avec raison „ que, sur les réponses rendues par les professeurs de Louvain, & sur les livres classiques servant à l'enseignement du séminaire-général, nous avons trouvé plusieurs „ chefs de reprehensibilité très-notables ; „ ce que nous déclarons itérativement par „ les présentes : de sorte que nous sommes „ forcés de regarder l'enseignement de cette „ école comme NON ORTHODOXE ; soumettant cependant notre présente Déclaration „ au jugement du St. Siege & de l'Eglise. „

Fait à Malines en notre palais archiepiscopal, ce 26 Juin 1789.

Signé, J. H. Card. archevêque de Malines.

Plus bas, par ordre de Son Eminence.

Locus † Sigilli. J. H. Duvivier *secrét.*

Correspondance interceptée. A Londres, 1789.
in-8vo. de 156 pages ; & se trouve à Paris,
chez tous les marchands de nouveautés.

CETTE Correspondance entre le marquis de L. & le chevalier de B. , présente des traits remarquables ; les Lettres du chevalier sur-tout , qui a voyagé en homme instruit & attentif à tout ce qui pouvoit sur sa route intéresser un savant. Dans la seconde lettre , du 4 Novembre 1782 , il détermine , Polybe à la main , la route que fit Annibal pour entrer en Italie. Ce général tint la même route qu'on tient encore aujourd'hui , excepté qu'il aura passé par la montagne d'Exiles , au-lieu d'avoir pris par le mont Cénis
 „ Voltaire (dit-il) qui n'a pas entendu
 „ l'expression dont se sert Tite-Live , *Mediterranea Gallia* (par le milieu des Gaulles) s'est imaginé qu'Annibal avoit fait
 „ marcher son armée le long de la Méditerranée , & conclut que M. le prince de Conty ; en 1744 , entra en Italie , par
 „ le même chemin qu'Annibal : & voilà
 „ comme on écrit l'histoire ! „

M. le chevalier vante un trait qui fait bien l'éloge de la sagacité singulière que montra le prince de Piémont , dès l'âge de sept ans. „ Son précepteur lui expliquoit la
 „ fable de la *boîte de Pandore*. Comment ,
 „ monsieur , dit le jeune prince , tous les
 „ maux étoient renfermés dans cette boîte ?..
 „ Oui , monseigneur , ils y étoient tous.....

„ Cela ne se peut pas , ajouta le prince ,
 „ puisque la curiosité tenta Pandore ; & ce
 „ mal , qui étoit déjà dehors , n'étoit sû-
 „ rement pas le moins grand , étant l'ori-
 „ gine de tous. „

Dans la troisieme lettre , datée de Turin ,
 on trouve l'éloge bien mérité de la politi-
 que & du gouvernement des princes de la
 maison de Savoie. „ Et qui est-ce qui peut
 „ s'empêcher de célébrer ce pays ; où , de-
 „ puis quarante ans d'une paix profonde, l'é-
 „ tablissement de l'armée est toujours sur un
 „ pied respectable , & la discipline militaire,
 „ toujours dans sa plus grande vigueur. Les
 „ places fortes y sont entretenues comme si
 „ elles étoient à la veille d'être attaquées.
 „ Le peuple n'est point vexé par les im-
 „ pôts ; le paysan est dans l'aisance ; la no-
 „ blese est riche ; l'état n'est point endetté ,
 „ & a de grandes réserves , y ayant à peine
 „ eu de nouvelles taxes depuis cinquante
 „ ans ; aussi chacun ici paroît content du
 „ gouvernement , & ils ont raison. „ (a)

La huitieme lettre présente une nouvelle
 hypothese sur le fameux masque-de-fer * , * 1 Sept.
 & contient différentes raisons propres à prou- 1789, p.
 68.

(a) Cette observation très-juste , & conforme
 à tout ce que nous savons & à ce que toutes les
 relations nous apprennent des états du roi de
 Sardaigne , n'a rien d'extraordinaire quand on
 réfléchit à quel point le christianisme est encore
 révérent en ce pays , combien la doctrine de l'é-
 vangile y est encore chère aux petits & aux grands.
 Cette religion sainte , en même tems qu'elle em-
 pêche dans le souverain l'abus du pouvoir , ôte au
 peuple l'envie de combattre le pouvoir légitime.

ver que c'est un ministre du duc de Mantoue. Il y a déjà quelques années que cette opinion a été proposée. J'en ai fait mention dans le *Dict. hist. art.* MASQUE DE FER.

Le chevalier avoit avec lui, le *Voyage de Sicile* de Brydone. Il démontre l'erreur de ce voyageur Anglois, qui se flatte d'avoir vu, du sommet du mont Etna, un horizon de huit cens milles de diametre. — Il croit retrouver l'ancienne Ithaque dans ce que l'on appelle à présent Theachi, ou Thiaki. — Il croit aussi que la fameuse grotte de Polipo est l'ouvrage de Lucullus.

On remarque dans le chevalier voyageur une humeur un peu trop louangeuse. Il donne le titre de *grand homme* à des gens dont le public instruit a des idées fort petites. Il porte quelquefois des jugemens si opposés au véritable état des choses, qu'on est tenté de croire qu'il a voulu écrire des ironies. Il se glorifie d'avoir toujours cherché *le bon côté de tout ce qu'il a vu*. Cette disposition peut être louable dans un homme qui n'écrit pas, & qui ne cherche pas à donner au public des notions justes : mais celui qui prétend donner des relations vraies, doit présenter les bons & les mauvais côtés. Quelle est la très-mauvaise chose, ou très-méchant homme, qui n'aient pas un *bon côté* ?



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 12 Septembre*). Le prince Poninsky , ayant demandé lors de sa première comparution devant ses juges le 29-Août dernier , un délai de quelques jours , pour avoir le tems de se préparer à sa défense , on n'auroit à cet égard aucuns détails nouveaux , si ce n'étoit ceux que fournit la lecture du discours apologétique qu'il prononça à cette occasion , & qui a bientôt été rendu public par l'impression. L'accusé y dit entr'autres : „ Qu'il est né avec les „ prérogatives d'un gentilhomme Polonois , „ qui ne peut être emprisonné qu'après „ avoir été convaincu ; mais qu'il étoit assez „ malheureux d'être le premier à l'égard de „ qui ces prérogatives avoient été blessées ; „ qu'il se justifiera sur tous les chefs d'accusations portés contre lui ; & que sur-tout „ il se réserve de nommer tous ceux qui „ ont été ses collègues à la diete de 1775 „. Ce dernier moyen de défense , quoiqu'aux yeux des hommes sages & justes , il soit moins propre à prouver l'innocence que le délit , sera peut-être cependant le plus efficace pour sauver l'illustre prisonnier. De ce qu'il a des complices , il ne s'ensuit certainement pas qu'il ne soit pas coupable ; mais de ce qu'il

a de nombreux & de puissans complices ; c'est presque une nécessité que l'on pardonne à tous pour ne pas ouvrir la carrière à des proscriptions qui rempliroient l'état de troubles, de haines interminables & de sang. Déjà l'on dit que son frere a préparé une douzaine de citations, & que l'accusé protestera contre l'admission du général Brannicki au nombre de ses juges.

Au reste les chefs d'accusations sur lesquels le prince devra se défendre ont été également rendus publics ; on ne peut nier que plusieurs ne soient de nature à faire croire qu'il ne peut être seul coupable. En effet on l'accuse 1°. de s'être frayé au mépris des statuts & avec l'assistance étrangère, le chemin aux plus grandes charges ; 2°. de s'être prêté à faire réussir des vues étrangères, contraires aux intérêts de la patrie ; 3°. d'avoir établi la confédération générale contre les droits & usage du pays ; 4°. d'avoir employé des soldats étrangers pour forcer les nonces à souscrire à cette confédération ; 5°. de s'être érigé d'une manière illégitime, comme maréchal de la confédération ; 6°. d'avoir rendu des services importans à des cours étrangères, & vendu la constitution & la sanction de la république pour de l'argent & des pensions qu'il en a reçues, en violant les intérêts de sa propre patrie ; 7°. d'avoir changé cette même constitution, & permis à d'autres de la changer, dans la vue des récompenses qui lui ont été données à cette fin ; 8°. d'avoir distribué après l'expiration de la confédération, des blancs-seings pour l'usage arbitraire de la nouvelle constitution établie ;

3°. d'avoir affoibli le royaume par le partage qui en a été fait & qu'il a aidé à effectuer, en fomentant les troubles qui ont agité le royaume ; & 10°. enfin de s'être procuré des récompenses pécuniaires pour tous ces forfaits, qu'il s'est fait payer forcément par le trésor de la république.

La Russie, qui étoit le ressort secret de toutes les intrigues, dont le prince Poninski n'étoit que l'agent ; la Russie, qui avoit le plus gagné à toutes les innovations faites en 1775, est aussi la puissance contre laquelle la république témoigne aujourd'hui le plus de ressentiment, & d'autant plus que la cour de Pétersbourg, semble de son côté, montrer plus de condescendance ou si l'on veut de foiblesse. Malgré tout ce qu'elle a cédé de son ancienne influence ; les états reviennent sans cesse à la charge, & après tout ce qu'ils ont obtenu, ils réclament encore aujourd'hui auprès de ladite cour, l'indemnité des dommages causés particulièrement aux habitans de l'Ukraine, par l'armée de cette puissance. C'est l'objet d'une note dressée par la députation des affaires étrangères, & qui a été lue à l'ouverture de la séance de la diète du 31 Août.

Les états font connoître dans cette note à S. M. l'impératrice, qu'ils attendent de son équité qu'il lui plaira de nommer des commissaires, & désigner le lieu où ils se rendront ; pour vérifier, de concert avec ceux de la république, les dommages en question ; & convenir de leur valeur, pour y satisfaire. La chambre a paru entendre avec satisfaction la lecture de cette note ; & elle

a consenti qu'elle fût remise au ministère de Russie.

Le reste de cette séance, ainsi que les suivantes, ont presque entièrement été remplies par la discussion de divers projets relatifs à l'armée. Dans celle-ci on a lu des réglemens concernant la cavalerie nationale; la plupart ont été admis sur le champ & de la manière qu'ils étoient proposés; quelques autres ont été pris *ad deliberandum*.

T U R Q U I E.

CONSTANTINOPLE (le 17 Août). Depuis quelques jours, on ne parloit ici que de la délivrance de M. de Bulgakow, & l'on avoit même assuré qu'il étoit sorti des Sept-Tours, & qu'il se trouvoit dans la maison de son banquier Hubich, en attendant que tout fût préparé pour son départ. Cependant, il est constaté que ce ministre est encore détenu dans la même prison.

Il s'est livré, dans le Cuban un combat entre les Russes & Battal-Bacha, à l'avantage de ce dernier. On prétend que les Turcs, à la suite de cette affaire, ont fait une descente en Crimée & se sont emparés de Jenikala. Ceci a besoin de confirmation; mais ce qui est très-certain, c'est que les Tartares Lesgis & Cabardes, ont forcé les lignes Russes, entre Catharingorod & Mozdok, & détruit le fort St.-George & le pays qui l'environne. Cet échec est d'autant plus désagréable pour les Russes, que ces peuples sont nombreux, belliqueux, & soutenus par 4000 Janissaires de Karz & d'Erzeroun. Le Kan de la grande Bucharie, prince très-

puissant, s'est déclaré contre les Russes ; & l'on se promet de lui une invasion dans le royaume d'Astracan. — On croit qu'une division de la flotte Turque est détachée pour soutenir les opérations de Battal-Bacha.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (*le 30 Août*). La saison étant devenue fort mauvaise, l'impératrice a quitté le 20 de ce mois le séjour de Czarsko-Zelo, pour revenir au château impérial en cette résidence, où S. M. assista le même jour au *Te Deum*, qui fut chanté tant à l'occasion de la victoire, remportée par les armes réunies des deux cours impériales sur les Turcs près de Focksfany, qu'au sujet de l'avantage, que notre flotte dans la Baltique a eu sur celle de Suede. La cour a reçu la nouvelle d'un autre avantage plus signalé encore, que la flottille des galères, commandée par le prince de Nassau, a gagné le 24 Août sur celle de Suede près de Friederichsham. Sa Maj. a décoré le prince de Nassau à cette occasion des marques de l'ordre de St. André ; & elle a nommé le comte de Stackelberg, porteur de cette nouvelle, lieutenant-colonel, en lui faisant présent d'une boîte enrichie de diamans avec une gratification de mille ducats (a). Le contre-amiral

(a) On jugera un peu différemment du succès de ce combat en lisant l'article suivant de la gazette de Leyde, contenant une lettre de la Haye, du 15 Septembre. „ M. le comte de Löwenhielm, envoyé-extraordinaire de la cour de Suede près L. H. Puissances, a reçu par une estafette, ar-

Paul-Jones, au sujet duquel il a été divers bruits les plus absurdes dans les papiers An-

L'art de
sters-
burg dit
24.

rivée hier 14 Septembre, la relation officielle & préalable du combat, qui a eu lieu le 25 * Août entre Schwenkfund & Kotkasari, à une lieue de Sweaborg, entre les flottes des galeres Suédoises & Russes. Ayant commencé à 10 heures du matin, ce combat a duré sans interruption jusqu'après 8 heures & demie du soir. La flotte Russe, fortée de 70 voiles, y a perdu trois grandes galeres, dont une a sauté en l'air, & les deux autres ont été coulées à fond; une galiotte si maltraitée pendant le combat, qu'il a fallu l'abandonner, après en avoir sauvé l'équipage; & deux chebecs, dont l'un a été pris, l'autre coulé à fond. La flotte Suédoise forte de 40 voiles en tout, a perdu trois galeres, dont une a dû se rendre n'ayant plus de munitions, ayant ses canons démontés, & la majeure partie de l'équipage tuée ou blessée, les deux autres sont échouées; deux frégates légères, dont l'une a échoué, après avoir eu son gouvernail ainsi que le grand mât, emportés, & tous ses officiers tués; l'autre a sauté, son commandant, le major de Hagenhusen, ayant fait mettre le feu aux poudres, au moment où, sur le point d'être abordé par deux frégates, il alloit être forcé de se rendre. Le reste de la flotte Suédoise s'est retiré en bon ordre sous le canon de la forteresse de Swartholm; & en général elle a si peu souffert, qu'elle a dû très-positivement se remettre en mer au bout de 3 ou 4 jours, employés à se réparer. Une relation plus circonstanciée va donner incessamment des détails ultérieurs sur ce combat, qui a duré 10 heures consécutives avec un acharnement égal de part & d'autre. Malgré l'avantage de la supériorité des forces, & malgré la bravoure extrême, avec laquelle les Russes ont tâché de décider en leur faveur la victoire, celle-ci paroît cependant nous être restée, & elle eût sans doute été bien plus décisive, sans le bonheur

glois , copiés par d'autres , est parti pour la France.

E S P A G N E.

MADRID (*le 6 Septembre*). L'escadre aux ordres de M. Texada est revenue le 24 Août à Carthagene. Après avoir passé quelque tems dans le port de Naples , où les officiers & les équipages ont reçu l'accueil le plus favorable , elle s'est rendue à Livorne , où Mgr. le grand duc de Toscane & madame la grande duchesse font venus la voir ; & ayant croisé peu de tems dans la méditerranée , elle est rentrée dans le port , sans que l'on apprenne jusqu'à présent , qu'elle ait eu quelque autre destination particulière , comme on l'avoit supposé. — Les corvettes de la marine royale , la *Découverte* & l'*Entreprenante* , commandées par Don Alexandre Malespina , capitaine de frégate , ont mis à la voile de Cadix le 30 Juillet dernier. L'expédition , dont elles sont chargées , ayant pour objet les progrès des sciences & de la géographie , elles ont été munies de tout ce qui est nécessaire pour faire un voyage autour du monde ; elles ont à bord des astro-

que l'ennemi a eu de réussir à forcer le passage , que depuis l'affaire du 13 Août l'amiral comte d'Ehrenswärd avoit fait embarrasser & barrica-der , dans l'intention de pouvoir par ce moyen couper la retraite aux Russes. Ceux-ci , ayant cependant réussi à le forcer , quoiqu'avec beaucoup de peines & de perte , se sont retirés à Kolkasari , mais selon les apparences avec des bâtimens si maltraités , qu'il n'y en a guere qui puissent se remettre de sitôt en mer. ,

nomes, des naturalistes, des botanistes, des peintres de perspective & de botanique, pourvus d'une collection ample & précieuse d'instrumens de mathématiques, de physique, & d'astronomie.

Le grand inquisiteur, se trouve en ce moment revêtu par le roi, de toute son antique autorité; il ne fat pas plus puissant sous Philippe II; la nécessité de réprimer le philosophisme & de maintenir les principes religieux dans toute leur force, devenant tous les jours plus évidente par les événemens qui se passent chez nos voisins. La police est également vigilante & sévère. Si un Espagnol ou un étranger s'avisait de se montrer dans les rues de Madrid, avec la cocarde nationale Française à son chapeau, les alcades l'appréhenderoient au corps. Les lettres de France sont toutes décachetées sur les frontières.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 10 Septembre*). Il s'est donné le 24 Août entre les deux flottes de galeres dans les Scheeren de Finlande, un combat des plus vifs & des plus opiniâtres, mais peu décisif. Le roi lui-même en a communiqué à notre gouvernement les principales circonstances par la lettre suivante.

Nous Gustave, &c. à M. le comte (de Wachtmeister) sénateur & grand sénéchal & aux autres membres de l'administration, que nous avons établie durant notre absence, &c. Nous avons cru devoir vous informer du combat aussi long que courageux, que notre flotte, commandée par l'amiral en chef comte d'Ehrensward, a livré sous nos propres yeux à l'escadre combinée Russe de galeres & de

chebecs, aux ordres du prince de Nassau, du chevalier Litta de l'ordre de Malte, & du chef de l'armée Russe, Kruse, près de Schwenksund & de Kotkasari. La bataille s'engagea le 24 Août à 10 heures du matin & dura avec un feu continuel jusqu'à 8 heures & demie du soir. Quoique pendant ce tems notre flotte se trouvât entre deux feux violents, elle conserva néanmoins l'avantage jusqu'à 7 heures du soir, de façon que l'escadre ennemie, qui nous étoit tombée à dos en venant d'Aspö, forte de 28 voiles, se trouva totalement battue, que trois bâtimens en furent pris, & que 20 autres avoient amené devant nous. Mais vers ce tems l'escadre ennemie, qui s'avançoit de la partie de l'ouest, composée de galeres & de chaloupes-canonnières grandes ou petites, réussit enfin à lever les obstacles, que l'amiral d'Ehrensward avoit fait couler bas la nuit précédente pour leur barrer le chemin. Au moment qu'on tâcha enfin de s'opposer à cette tentative de l'ennemi, le bâtiment Turoma-sällan-wärre toucha, & la galere le Cedercreutz fut si maltraitée, qu'elle se trouva hors d'état de manœuvrer. L'ordre fut donné en conséquence pour la retraite, qui se fit dans le meilleur ordre possible & fut d'autant plus aisée, que l'escadre ennemie d'Aspö avoit tant souffert, qu'à peine pouvoit-elle prendre la fuite. Deux grosses galeres ennemies ont été coulées bas; une a sauté: une galiotte à bombes avoit été prise; mais, après en avoir retiré l'équipage prisonnier, nous fumes obligés de l'abandonner à la mer. Les ennemis ont perdu de plus deux chebecs: deux autres ont été fort maltraités; & les 20 bâtimens, qui avoient amené devant nous, tous dégrés & démâtés, ont été emmenés à la remorque par les Russes pendant notre retraite. De notre côté nous avons perdu la galere, le Cedercreutz; le bâtiment Turoma-sällan-wärre, qui toucha; le bâtiment Hennema-Oden, qui sur la fin du combat couvrit la retraite, & fut pris à 10 heures du soir, en partie faute de munitions, en partie parce que ses canons, après un combat de 12 heures, avoient été démontés; la frégate le Trolle, qui avoit perdu tous ses officiers & resta échouée; enfin le bâtiment Turoma-Biörn-Jernsida, auquel, voyant qu'il n'y

avoit aucun moyen d'échapper, le brave major Hagenhusen fit mettre le feu aux poudres, & qui sauta par ses ordres, ainsi que l'assurent quelques gens de l'équipage, qui se sont sauvés dans une chaloupe. Le reste de l'escadre, qui mouille actuellement près de Swartholm, est si peu endommagé & a perdu si peu de monde, qu'il pourra sortir dans deux jours, après s'être pourvu de munitions & de provisions. L'ennemi a souffert deux fois plus que nous, en employant à cette action sa flottille entière de chebecs, de galiottes à bombes &c., au moyen de laquelle il avoit compté pouvoir absolument écraser la nôtre; mais qui, suivant le rapport des officiers prisonniers, a été obligée de gagner le premier port & sera hors d'état de se montrer de long-tems en mer. Si l'ennemi n'avoit eu le bonheur de forcer le passage, qu'on avoit embarrassé dans Schwenksund (ce à quoi il ne réussit cependant pas sans grande perte) notre flotte auroit remporté la victoire la plus brillante. Nous ne saurions assez louer la valeur & les connoissances, que les officiers de la flotte de galeres & bâtimens plats ont montrées dans cette bataille. Ceux qui ont conduit les chaloupes-canonnières & les autres bâtimens plats, se sont particulièrement distingués. Nous devons aussi donner des éloges à la persévérance, qu'ont témoignée les régimens d'Uplande, Tavastehus, & Nylande, ainsi que les bataillons surnuméraires des dragons du corps, de ceux de Nylande, & une partie du régiment de Stackelberg. Au premier jour nous vous ferons parvenir aussi une liste des tués & blessés, ainsi que des officiers, qui se sont le plus particulièrement distingués, pour la communiquer au public. Nous vous envoyons encore ci-joint deux rapports de notre aide-de-camp-général baron de Rayalin, qui a donné de nouvelles preuves de la constance infatigable, avec laquelle notre flotte a combattu l'ennemi, & qui nous a engagés à le créer chevalier de grand-croix de l'ordre de l'épée. Nous avons aussi nommé chevalier & lieutenant sur cette flotte l'enseigne Haggelberg. Nous nous sommes rendus à Louisa & Swaaborg, pour hâter les dispositions, que nous avons faites, afin d'aller à la rencontre des galeres ennemies; elles mouillent encore près de Kolkasami,

où le combat prit fin , pour se réparer. Nous prions Dieu , qu'il vous ait en sa sainte garde.

Sweaborg, le 29 Août 1789.

(Signé) Gustave.

Si l'on considère , que la victoire n'a échappé que par accident à nos armes ; qu'elle a coûté beaucoup de monde à l'ennemi ; qu'une division de son escadre a beaucoup souffert ; & que la nôtre , avec une perte peu considérable , ne s'est pas retirée plus loin que Swartholm , l'on peut supposer , que l'ennemi n'en retirera pas de grands avantages , sur-tout puisque notre flotte pourra remettre bientôt en mer. Le baron de Rayalin , qui en avoit été coupé , est heureusement arrivé avec 5 galeres & quelques autres bâtimens à Helsingfors. Le roi l'a récompensé à ce titre , ainsi que l'enseigne Hagelberg , pour avoir intrépidement défendu avec sa seule chaloupe-canonnière deux transports contre un vaisseau de ligne ennemi. — L'on travaille dans les ports de Finlande à renforcer la flottille : les bâtimens , construits ici & à Westerwick , sont également prêts pour s'y réunir.

I T A L I E.

ROME (*le 4 Septembre*). La rareté des grains , qui a causé tant de troubles cette année en différens pays , a manqué d'en occasionner également dans cette capitale & ses provinces voisines : des gens mal-intentionnés avoient répandu le bruit , d'abord après la récolte , que la provision du nouveau grain suffiroit à peine jusqu'au mois de Mars prochain. En conséquence , les marchands refusoient de vendre au prix déterminé , &

dans les marchés publics, il falloit le payer jusqu'à onze scudis le *rubbio*. L'alarme devint générale ; on commença à parler de cocardes , d'attroupemens , &c. , lorsque Mgr. della Porta , préfet de l'Annone , dont on connoît le zele & la vigilance , trouva moyen de tout appaiser : il fit visiter tous les greniers & magasins , & , tout calcul fait , il fut prouvé qu'il y avoit assez de bleds jusqu'à la fin de Décembre 1791. Ce Seigneur travaille maintenant , avec son activité ordinaire , à fixer à cette denrée un taux raisonnable & permanent jusqu'à l'époque susdite. En attendant , il a fait diminuer le prix du pain ainsi que celui de l'huile.

Sollicitudo omnium ecclesiarum.
1. Cor. II.

Le pape , dont la *sollicitudo étendue sur toutes les Eglises* , s'accroît à mesure qu'elles souffrent & qu'elles sont menacées tous les jours de nouveaux dangers , a ordonné des prières publiques durant trois jours , dans 9 Eglises de la capitale consacrées à Dieu sous l'invocation de la sainte Vierge , considérée par les fideles comme la grande adversaire des hérésies & des schismes , dont les partisans dogmatisent de toutes parts , & sur lesquels la foi & l'unité catholique ont remporté si souvent la victoire par l'intervention de cette puissante protectrice. (a)

(a) *Cunctas hæreses sola interemissi in universo mundo.* Néanmoins le sens littéral de ces paroles si connues de l'office canonial , regarde l'incarnation qui mit fin à toutes les sectes & systèmes du paganisme , du judaïsme &c. , en répandant la lumière de l'Evangile dans tout le monde. Ce sens est fixé par les paroles qui suivent immédiatement : *Dùm Gabrielis Archangeli dictis credidisti , dum Virgo Deum & hominem genuisti.*

GÈNES (le 10 Septembre). D'après les relations de ce qui se passe en France, il regne ici une consternation générale. On craint que la fortune d'une grande partie de nos maisons les plus aisées, placée dans les fonds de ce royaume, ne soit altérée par cette révolution imprévue. Ce qui a engagé le doge & le sénat à faire publier une gazette extraordinaire, pour les rassurer, en annonçant que les affaires de la France commencent à prendre une tournure favorable, & que les actions ne souffriront aucun échec. Cependant il est difficile de ramener la confiance; les opérations de l'assemblée nationale, les divisions, le tumulte de cette assemblée, la manière de discuter & de décider, ne sont pas faits pour l'inspirer.

TURIN (le 9 Septembre). Dans le tems que le conciliabule de Pistoie répandoit le scandale du schisme & des plus dangereuses innovations en Italie & dans toute l'Eglise, notre sage & orthodoxe archevêque tenoit un synode où les vrais principes d'orthodoxie, le zèle & la pureté de la foi ont été déployés d'une manière bien consolante pour les fideles. On vient de publier les actes de ce synode, par une magnifique impression qu'on vient d'en faire (a). Peu d'ouvrages produiront plus de bien dans les circonstances. Que ne peut-il en confondant les fanatiques de Pistoie, servir de règle à un

(a) *Synodus diœcesana Taurinensis, quam excellentissimus & reverendissimus DD. Victorius Casetanus Costa archiepiscopus Taurinensis habuit XIII. XII. XI. kalendas Septembris anni M. DCC. LXXXVIII., Augusta Taurinorum.*

synode qu'un prélat d'Allemagne se propose de tenir dans le cour de Novembre prochain, & qui déjà répand l'alarme dans l'ame des fideles, avertis par la farce d'Ems des dangers qui menacent l'Eglise Germanique. C'est sur-tout sur la discipline de l'Eglise que notre cher & respectable pasteur s'exprime avec sagesse. Malgré tout le respect dû aux anciennes loix ecclésiastiques, il avoue que quelquefois les circonstances, la différence des tems, des lieux, des gouvernemens & des mœurs, autorisent des changemens, les rendent même nécessaires : mais de ce que les loix de discipline peuvent varier, il ne s'en suit pas que chaque pasteur ait le droit de les changer, de les altérer, ou de les abolir (a). „ Dans „ l'Eglise au contraire, dans cette républi- „ que la plus sage & la mieux ordonnée „ de toutes, nous voyons, nous dit-il, que „ dès les premiers siècles, chaque évêque „ s'est fait un devoir de maintenir les loix „ de discipline établies par les anciens, celles „ qu'il connoissoit approuvées par les dé- „ crets des conciles, les constitutions des „ saints pontifes „ : *Id enim in ecclesia, que ordinatissima respublica est, vel à primis sæculis receptum fuit, ut episcopus quisque eam tueatur disciplinam quam à majoribus accepit : illam nempe quam decretis conciliorum, Romanorum pontificum constitutionibus, inductam noverit & comprobataam.*

(a) Absurdité & conséquences funestes de l'opinion contraire, dern. Journ. p. 101.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 18 Septembre). Depuis long-tems le roi se proposoit d'affister au service divin , à bord du vaisseau de ligne le *Magnificent* ; le 6 , sa majesté accompagnée de la reine , des princesses , & d'une suite nombreuse , s'est rendue dans la chapelle de ce bâtiment , où le service divin a été exécuté ; ce qui s'est fait avec toute la solemnité possible sur un vaisseau.

Les feuilles publiques sont remplies d'affertions très-incertaines sur la commission secreta , dont doit avoir été chargé de la part de la cour de Berlin , près de celle de Londres , le baron de Schlieffen (a). Cet officier-général , ci-devant employé dans la négociation pour les troupes auxiliaires Allemandes durant la guerre d'Amérique , a passé récemment du service du Landgrave de Hesse-Cassel à celui de S. M. Prussienne. Après avoir fait quelque séjour à la Haye , il se rendit il y a quelques semaines à Londres , en compagnie de mylord Dover (ci-devant chevalier Yorke) , qui se trouvoit dans le même tems en Hollande. On a beaucoup parlé des affaires secretes qu'ils doivent avoir traitées ; & le départ de M. de Schlieffen pour Berlin a eu lieu le 10 , après que le 9 il y eut en une longue conférence entre les ministres Anglois & celui de S. M. Prussienne. On prétend qu'on y a réglé d'une

(a) Presque toutes les gazettes portent *Schleiffen*. Un homme qui connoît personnellement ce général , m'assure que son nom est *Schlieffen*.

maniere décisive la conduite à tenir à l'égard d'un certain pays, dont le sort ne peut nous être indifférent. On ajoute que le gouvernement actuel de ce pays avoit offert à Mr. Pitt 5 millions pour détourner la résolution prise, somme qui n'a pu tenter l'intégrité de ce ministre.

La compagnie des Indes a déjà engagé 31 bâtimens pour cette saison. Autrefois, elle n'en envoyoit tout au plus que 12 à 13, dont les plus considérables n'étoient que de 400 tonneaux, tandis qu'aujourd'hui ils sont pour l'ordinaire de 8 à 1200; ce qui prouve que le commerce de l'Inde est de quatre à cinq fois plus considérable qu'il ne l'étoit, il y a 15 ans. — On a donné ordre de charger deux bâtimens de munitions pour la marine; ils mettront à la voile incessamment pour se rendre à la Jamaïque & à Antigue. — La frégate la *Vestale* a emporté des dépêches pour les chefs de nos établissemens dans l'Inde, portant des instructions détaillées sur la maniere dont ils auront à se conduire, dans le cas où il surviendrait quelque soulèvement dans les possessions Françaises de l'Inde. — Il a été publié une ordonnance, par laquelle il est défendu, sous de très-fortes amendes, aux artisans & manufacturiers de quitter la Grande-Bretagne ou l'Irlande, pour aller exercer leur métier ou profession en pays étranger. Les personnes qui exciteront lesdits artisans à s'expatrier, ou qui contribueront à leur fuite, seront condamnées aux mêmes amendes, ainsi que celles qui s'aviseront d'exporter des outils ou des instrumens dont les artisans se servent dans

dans les différentes branches de leurs métiers respectifs.

Extrait d'une lettre de Madras, du 10 Avril. » Tippoo-Saïb s'étant mis à la tête d'une armée, pour réduire les rebelles qui se sont jusqu'à présent efforcés avec succès d'ébranler son autorité, a été repoussé avec beaucoup de perte, à plusieurs reprises, & a été obligé de se retirer à Calicut. Quoique les mouvemens de Tippoo eussent d'abord donné quelques inquiétudes, on n'a pourtant aucune crainte pour Travancor; les capitaines Knox & Oliverie s'y sont rendus aussi-tôt avec deux bataillons. Il est peu probable que Tippoo formera une attaque, sans ses puissans voisins avec qui il est allié. »

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 23 Septembre*). Mgr. le prince Stadhouder a fait faire le 18 par son chambellan, le baron de Heeksren de Wallien, au président des états-généraux, & à plusieurs autres membres du gouvernement, la notification formelle, qu'il avoit été conclu un mariage entre le prince Guillaume-Frédéric, prince-héréditaire d'Orange & de Nassau, son fils aîné, & madame la princesse Frédérique-Louise-Guillielmine, princesse de Prusse; & un autre mariage entre madame la princesse Frédérique-Louise-Guillielmine, princesse d'Orange, fille de Mgr. le Stadhouder, & le prince Charles-George-Auguste, prince-héréditaire de Brunswick. Avant la célébration de ces mariages, le prince héréditaire de Brunswick fera un voyage en Italie, & le prince-hé-

rédaire d'Orange passera quelque tems à l'université de Leyde.

: LOUVAIN (le 26 Septembre). Le docteur Maziere qui avoit promis une rétractation, & qui déjà, dit-on, travailloit à cet édifiant ouvrage, a reçu ordre du gouvernement de se désister de son dessein. Le 18, un des professeurs condamnés par l'archevêque, est monté en chaire & a donné sa leçon avec autant d'assurance que si sa doctrine avoit été jugée orthodoxe : mais la confiance des élèves ne répond pas à cette bonne contenance des docteurs. Il ne s'en trouve jusqu'ici qu'une quarantaine, parmi lesquels 6 Allemands, arrivés à demi-nuds, & un homme de 61 ans, qui fut, dit-on, 23 ans garde dans le corps de la maréchaussée. C'est vraiment le cas du *nos numerus sumus*. On a remarqué qu'il n'y avoit aucun religieux. Il est certain qu'après le jugement de l'évêque diocésain, nul catholique, moins encore les candidats du sacerdoce, ne peuvent fréquenter cette école ; & peut-être que la conduite que tiennent aujourd'hui les professeurs, est-elle une preuve plus certaine d'hétérodoxie, que la *Déclaration* même du cardinal. Car des chrétiens de bonne foi peuvent donner dans l'erreur, sans s'en douter, & dans la disposition de la quitter dès qu'ils la connoissent. Par conséquent, après même que la nouvelle doctrine de la nouvelle université de Louvain avoit été déclarée *non orthodoxe*, on n'en pouvoit rien conclure encore contre l'orthodoxie personnelle des professeurs. Mais après qu'ils ont continué d'en-

feigner publiquement dans le diocèse même du prélat qui les a jugés & condamnés, après qu'un d'eux a déclaré ce jugement *comique*, & que les autres n'ont ni parlé ni agi plus catholiquement; il ne sauroit plus rester de doute sur la manière dont il faut envisager ces nouveaux dogmatifans.

HERVE (*le 25 Septembre*). Il y a eu dans cette province de grands troubles. La cherté des grains peut y avoir contribué. Mais il y a apparence que le bouleversement de la constitution, par le détachement de ce duché de celui du Brabant, auquel par la *joyeuse-entrée* il est intimement & inviolablement uni, a réveillée l'attention publique sur un changement aussi subit qu'arbitraire & funeste dans ses conséquences. Le nouveau conseil, établi d'une manière aussi inconstitutionnelle que frayeuse pour la province, a achevé de former un mécontentement général. Plusieurs membres des états ont cru devoir s'éloigner. On assure que la salle où les états s'assembloient à Henri-Chapelle, a été saccagée. Mais peut-être n'est-il pas encore tems de rendre compte de ces fâcheux événemens.

A L L E M A G N E.

Vienne (*le 18 Septembre*). La plaie de l'empereur, causée par la dernière opération, étant guérie, S. M. a cru devoir donner à ceux qui l'ont traitée des marques de sa satisfaction. En conséquence, elle a fait remettre à M. le baron de Stoerk, son premier médecin, & à M. le baron de Brambilla, son premier chirurgien, la somme de

12 mille florins & une bague de 1000 ducats; au frere cadet de ce dernier, 6000 fl. & à M. Kolmann, médecin du corps, 4000 fl. & une bague de 300 ducats. Le 8, S. M. a paru pour la première fois, quoiqu'*incognito*, dans l'église paroissiale de Marie Hietzing, pour y entendre la Messe; ce village est à quelques centaines de pas de Schönbrunn & de Hetzendorf. Depuis que S. M. s'est établie dans ce dernier endroit, elle a commencé à voir les chefs de divers départemens, & le 7, elle se promena durant une heure dans les allées de Schönbrunn, avec S. Exc. le baron de Reischach, ministre d'état. Les audiences des ministres & seigneurs étrangers n'auront pas lieu de sitôt; effectivement M. le comte de Podwils, qui part d'ici par congé, n'a pu l'obtenir que de S. A. R. Mde. l'archiduchesse qui le reçut hier avant-midi. Ce ministre ne restera absent, dit-on, que 3 mois, voulant être de retour avant la nouvelle année; ce qui paroît néanmoins douteux à bien des égards. En attendant le baron Jacobi, qui est de retour de Breslau depuis 3 jours, gérera les affaires de la cour de Berlin, en sa qualité de ministre électoral de Brandebourg.

Le feld-maréchal comte de Haddick, président de la chancellerie de guerre, qui n'est pas mort, comme on l'avoit dit, est revenu ici le 10, pour y rétablir sa santé. — On avoit d'abord parlé d'un avantage remporté le 29 Août sur les Turcs par les généraux Clairfayt & Waldeck; le silence que l'on a gardé ensuite sur cet objet, ainsi que la variété des premiers rapports, ont

fait croire qu'il y avoit eu au moins de l'exagération. — En ce moment nous recevons la nouvelle certaine, que toute l'armée qui campoit depuis Weiskirchen jusqu'à Lagerdorf, avoit reçu inopinément, dans la matinée du 29 Août, l'ordre de se mettre en marche pour Semlin; & le 30, toutes les colonnes sous les ordres de différens généraux étoient en pleine marche pour Pfeffenthal, où la première devoit arriver le 31. D'après cette nouvelle, ces troupes ont dû être à Semlin entre le 5 & le 6. On conçoit combien grande doit être la curiosité du public, pour apprendre le passage de toute l'armée en Servie. Comme il est impossible que les ennemis ignorent ces mouvemens, le passage rencontrera de l'opposition de leur part, & pourra coûter quelques centaines d'hommes au maréchal Laudon, qui par sa prudence évitera sans doute de plus grandes pertes. — On parle beaucoup de quelques troubles élevés en Hongrie; on va jusqu'à annoncer une insurrection complète. Nous attendrons des détails ultérieurs avant d'en rien dire de positif.

Le cardinal Migazzi, archevêque de cette capitale, a fait le 8, dans sa chapelle, la cérémonie de donner la barrette à l'évêque prince de Passau, qui est un des comtes d'Auersperg. Les seuls parens de S. A. E., & l'envoyé de Lucques, frere du prélat, qui lui a apporté la barrette de Rome, ont pu y assister; la cérémonie ayant dû se faire, à la priere du nouveau cardinal, sans aucune pompe.

LIEGE (le 23 Septembre). Les états du pays ont reçu de l'évêque & prince la lettre suivante.

Treves, le 17 Septembre 1789.

Messieurs !

„ J'ai reçu votre lettre avec les recès des 14 & 15 du courant. Je suis sensible au désir que vous témoignez de mon retour ; je me rendrois avec le plus grand plaisir dans mon pays, mais je vous laisse à juger si, dans le tems où les feuilles nationales & publiques annoncent une régénération de la constitution & des changemens très-considérables, je puis me prêter à sanctionner indistinctement tout ce qui me seroit proposé dans l'effervescence, peut-être même un jour nuisible à la nation.

„ Depuis le 18 Août, j'ai attendu les griefs & les changemens qu'elle se proposoit d'introduire ; on n'a pas voulu me témoigner assez de confiance pour me les communiquer : vous paroît-il donc que cette conduite ne devoit pas me donner de la défiance.

„ On a fait autoritativement des changemens & des ordonnances sans me consulter & sans me connaître ; que dois-je attendre des suites ? Engagez donc, messieurs, à soumettre à vos sages délibérations toutes les plaintes de la nation ; discutez-les, pesez-les dans la balance de la justice & de l'équité ; tout ce que vous arrêterez sans contrainte pour l'avantage commun (en respectant néanmoins les propriétés conformément à la justice & aux vœux que la nation a manifestés & que je pourrai approuver sans manquer aux sermens que j'ai prêtés à Sa Majesté l'empereur & à mon chapitre) je le sanctionnerai.

„ Ma santé exige absolument une tranquillité que je ne puis me promettre à Liege ni dans les environs. Lorsque le cardinal de Bavière s'absenta, demeura à Munich & à Paris, on soumettoit à son approbation les ordonnances dont on desiroit l'exécution ; je n'en prévois pas de si pressantes qui souffriroient du délai de quatre jours.

„ Exhortez donc le peuple à se conduire sagement ; travaillez assiduellement à perfectionner la constitution, pendant que je ne cesserai de mon côté

*d'implorer le Tout-Puissant pour qu'il vous éclaire
& veuille vous accorder l'esprit de concorde & de
paix. „*

*Je suis avec attachement ,
Messieurs ,*

*vosre très-dévoué ,
l'évêque-prince de Liege.*

M. de Dohm , conseiller-privé directorial de S. M. Prussienne & son ministre-plénipotentiaire à la cour électoral de Cologne & au cercle du Bas-Rhin , arriva ici le 18 au soir. Il venoit par ordre exprès du roi , pour s'informer de l'état des choses en ce pays. S. E. & M. le baron de Senfft de Pilsach , ministre de S. M. à Liege , ont eu des conférences avec M. le chancelier & plusieurs membres des états. On espere que le rapport de ces deux ministres contribuera à nous assurer la protection de S. M. pour le maintien de la tranquillité publique & la cessation des difficultés qui peuvent y donner atteinte.

FRANCFORT (*le 15 Septembre*). L'envoyé de S. M. Prussienne , tant à la cour de Carlsruhe , qu'à celle de Deux-Ponts , s'occupe , dit-on , très-instamment des affaires des princes d'Allemagne qui ont des possessions en France. Ces princes eux-mêmes font travailler à un manifeste , par lequel ils prétendent démontrer qu'en vertu de la paix de Westphalie , les possessions des Allemands en France ne peuvent jamais être naturalisées. La confédération Germanique pourroit bien profiter de la circonstance pour faire usage de ses forces ; & c'est peut-être l'origine & la cause du bruit qui a couru & qui n'est pas encore tombé , qu'une armée

de 50000 Prussiens, 15000 Hessois, 6000 Brunswickois & 2000 hommes des troupes de l'électeur de Mayence, vont s'avancer sur les frontières de France.

HILDESHEIM (*le 7 Septembre*). L'espece d'insurrection qui s'est manifestée ici, a eu pour suite que la bourgeoisie a nommé 36 députés ou représentans, qu'elle a chargés de rédiger le cahier de ses plaintes contre le magistrat, & d'en demander le redressement. Ses griefs sont très-forts, & ses demandes ne le sont pas moins. La bourgeoisie exige en effet entre autres : 1°. que les biens appartenans à la ville seront, tous les sept Janvier de chaque année, loués à l'encan, au plus haut & dernier enchérisseur ; 2°. que tous les receveurs & manuteneurs des deniers publics rendront compte de leur administration ; 3°. que le privilege de faire des amas considérables de vin dans les caves du conseil, sera réduit, & même supprimé ; que les vins qui s'y trouvent actuellement, seront vendus, & que l'on fera en place un magasin de grain ; 4°. que le droit sur la biere sera aboli ; 5°. que la milice bourgeoise sera réduite à moitié ; 6°. que l'on retirera également le privilege indéfini de faire brasser, dont jouissoient les monastères, qui ne pourront plus, à l'avenir, brasser que pour leur consommation ; 7°. que l'on cassera toutes les confirmations en vertu desquelles les magistrats & autres employés publics se perpétuoient constamment dans leurs places ; & que désormais il se fera toutes les années une élection libre de nouveaux magistrats. On donne jusqu'au 7 Janvier pro-

chain pour remédier à ces divers abus , successivement introduits dans notre gouvernement. Ce vœu est général dans tout le pays , mais il n'en est résulté aucun trouble , & les magistrats paroissent se prêter de bonne grace à ces demandes modérées & raisonnables. On n'a pas parlé de *régénération* , terme empirique & romanesque , très-dangereux par là même qu'il est insignifiant & se prête à toutes les extravagances des projecteurs.

Il y a eu des agitations plus violentes à Hesse-Cassel , à Anhalt-Zerbst , & dans quelques endroits voisins du Rhin. En général l'Allemagne se ressent beaucoup de l'esprit qui remue la France. Ce qui peut paroître remarquable , c'est qu'un gazetier protestant (celui de Neuwied) attribue tous ces mouvemens à l'extinction des jésuites.

Pour donner une idée de la liaison qu'il trouve entre la cause & les effets , nous transcrirons ce qu'il dit à ce sujet dans une *Lettre* supposée d'un officier au comte de Nassau général Prussien. » Je regardois le » tems à venir , je méditois sur la morale » des peuples , & je trouvois que la sup- » pression des jésuites entroit pour beaucoup » dans la maniere de penser reçue parmi les » nations. Ci-devant les jésuites tenoient » presque tous les palais royaux dans leur » direction. La jeune noblesse étoit formée » dans leurs collèges & imbue des principes » d'une obéissance légitime. La jeunesse en » général étoit élevée dans une discipline » sévère. On contenoit l'esprit humain dans » les bornes de la subordination. Cet inf-

*Geheimer
Brief-
Wechsel
Zwischen
den Leben-
dichen &
den Todten.*
27bre.
1789,
35.

„ titut fut anéanti. Il se forma d'autres
 „ plans d'éducation. Les philosophes tra-
 „ cerent une nouvelle route. Ils affirmèrent
 „ qu'une éducation grave & sévère ne pou-
 „ voit que nuire à la jeunesse ; qu'il falloit
 „ instruire les enfans en badinant. Par-là
 „ s'accrut la liberté de penser ; mais il ne
 „ resta que la superficie des sciences ; le
 „ savoir profond fut moins applaudi qu'un
 „ bon mot. Et quelles furent les suites de
 „ cette révolution ? L'esprit indiscipliné ,
 „ sans regle & sans principe , n'ayant qu'une
 „ légère teinture de toute chose , s'élance
 „ sur toutes sortes d'objets, se rit des plus
 „ saints devoirs, critique les plus sages dis-
 „ positions , se moque des maximes fon-
 „ damentales de la société générale , & re-
 „ garde comme un jeu les événemens les
 „ plus importans à l'état. Faut-il s'étonner
 „ que la moindre impulsion dérange tout-à-
 „ fait la tête de gens ainsi éduqués , desti-
 „ tués de toute regle & de tout principe
 „ sûr ? Faut-il s'étonner que la machine po-
 „ litique des empires se détraque „ ? (a)

F R A N C E.

PARIS (*le 23 Septembre*). Le roi n'est
 pas le dernier à souffrir de la licence qui
 regne dans tout le royaume. S. M. chassoit,
 le 5, auprès de la forêt de St. Germain ;
 des braconniers venoient , à-peu-près , la

(a) Autres considérations , 15 Sept. p. 116. —
 La même philosophie qui détruit l'obéissance des
 peuples , inspire aux rois l'abus du pouvoir , 15
 Juin , p. 308.

même route que S. M. Suis-je sur mes terres ? a demandé le monarque. *Oui Sire. Ils chassent donc sur ce qui m'appartient ? Oui Sire. Allez leur dire de ma part de se retirer & de se rendre dans leurs champs, pour chasser & tirer des coups de fusil, tout à leur aise. Je n'entends pas qu'on se permette de dévaster ma propriété : c'est mon vœu : c'est celui de l'assemblée-nationale. (a)*

L'argenterie du comte d'Artois a été vendue 150 mille livres, du moins, la portion considérable qu'on vient de délivrer ; c'est la caisse d'escompte, qui a fait cette emplette, pour la faire porter à la monnoie, & la transformer sur le champ en écus de six francs. Madame la comtesse d'Artois a conservé son argenterie.

Le 12 de ce mois, le cardinal de Rohan est venu pour la première fois à l'assemblée, où il a pris séance en qualité de l'un des députés du clergé d'Alsace. Il y a par conséquent à présent deux cardinaux parmi les représentans de la nation. Son éminence paroît encore valétudinaire & attaquée du

(a) Ce sont ceux qui n'ont aucune propriété, qui sont les plus effrénés braconniers, qui dévasteraient les champs du paysan tout autrement que le seigneur qui a intérêt de les conserver. Et ceux même qui ont quelque propriété, peuvent-ils chasser sans inconvénient ? L'homme qui n'a qu'un arpent de terre, & qui voudra tirer le gibier que le hasard y amène, tuera ses voisins & les passans. Aucun chemin ne sera sûr * . . . Ah ! Que nos ancêtres méditoient bien les loix qu'ils faisoient ! On n'en édictoit pas 19 dans une séance, sans réflexion & sans pressentiment des conséquences.

* Autres considérations, 15 Août 1789, p. 622.

mal des yeux, dont elle fut déjà incommode durant sa prison. Ceux qui ne cherchent qu'à satisfaire une vaine curiosité ou des haines personnelles, desiroient réveiller la trop fameuse affaire, dans laquelle ce prélat a été impliqué; mais sans doute plus d'une raison conseillera de ne point renouveler le scandale, qu'elle a causé à tous ceux qui en ont jugé avec impartialité.

Les bureaux se sont assemblés pour élire un nouveau président, trois nouveaux secrétaires, & de nouveaux membres du comité de *Constitution*; tous les anciens ont donné leur démission. Ainsi ce bruyant ouvrage est à recommencer. On dit que c'est M. de Beaumarchais qui va y travailler. Il trouve la *déclaration des droits* & même toute la *Constitution* dans l'opéra de *Tartare*, & à ce propos il cite de longues tirades de cet ouvrage. Il n'est que trop vrai que tous les délires du philosophisme sont dans les têtes qui prétendent nous *régénérer*.

Le 9, on a mis finalement en délibération; le *roi aura-t-il*, en matière de législation, le consentement absolu ou le consentement suspensif? Le dernier lui a été accordé à 7 heures & demie du soir, par 725 voix contre 243, il y en a eu 73 de perdues. — Le même jour la permanence des états généraux a été décidée à une majorité de 1196 voix. — Les lenteurs de M. l'évêque de Langres, ses efforts pour empêcher des déterminations précipitées (a), lui ont attiré

(a) „, Quelle différence (m'écrivoit, il y a „ quelques jours, un de mes correspondans) en-

des désagrémens. On a crié : *M. le président, vous fatiguez l'assemblée par vos longueurs & vos incertitudes.* Il a demandé sa démission. M. de Clermont-Tonnerre a pris sa place. — Pour donner une idée du tumulte & de la conduite irréfléchie qui règne dans cette assemblée, nous transcrirons l'article du *Journal de Paris*, où il s'agit de la discussion la plus grave, celle qui regarde la succession au trône.

Verfailles, Mercredi 16 Septembre 1789.

Sa Majesté a reçu hier dans l'après-dinée M. le président de l'assemblée-nationale & lui a promis qu'elle prendroit très-incessamment en considération la proposition de l'assemblée.

Tous les objets discutés hier, mais sans être décidés, se sont reproduits aujourd'hui, ont été discutés encore, mais sans être décidés davantage.

M. Target, lorsqu'on a rappelé la renonciation de quelques branches de la maison de Bourbon à la couronne de France, a proposé pour amendement, *qu'on n'entendoit rien préjuger sur l'effet des renonciations* ; & bientôt après comme sous-amendement, que, dans le cas où les évé-

„ tre les bils que fait le parlement d'Angleterre
 „ & ceux de la nation Françoisse ! Les Anglois
 „ les lisent & relisent je ne sais combien de fois
 „ avant de les arrêter. En France 19 sur les
 „ matieres les plus intéressantes, passent en
 „ moins de rien. Une voix au-dessus de la moitié
 „ suffit pour faire la loi. Ainsi, que 400 voix soient
 „ pour une opinion, & 400 contre, un paysan
 „ qui sera député & qui sera le gorem. mem-
 „ bre de l'assemblée, fera la loi à tout le royaume.
 „ Au reste cela ne me surprend pas, cette
 „ jurisprudence est nécessaire pour venir aux fins
 „ que la philosophie se propose depuis long-
 „ tems, „

nemens rendroient la décision nécessaire, elle seroit donnée par une convention nationale.

On a mis en question la priorité des amendemens & sous-amendemens ; elle a été accordée à l'amendement de M. Target.

Quelques députés ont demandé alors qu'on discutât le sous-amendement, & ceux qui avoient obtenu la parole, alloient la prendre, mais ils sont descendus de la tribune sans avoir pu se faire entendre.

On ne vouloit plus de discussion, on vouloit qu'on déclarât la discussion fermée : quelqu'un a remarqué qu'elle n'avoit pas été ouverte. Il a été décidé, malgré cela, qu'elle étoit fermée.

On est donc allé aux voix par assis & levé d'abord sur le sous-amendement de M. Target qui a été rejeté, ensuite sur son amendement qui a été adopté.

Alors on a lu la rédaction suivante de tous les articles : *l'assemblée-nationale a déclaré & reconnu par acclamation & à l'unanimité des voix que la personne du Roi est inviolable & sacrée, que le trône est indivisible, que la couronne est héréditaire dans la race regnante de mâle en mâle suivant l'ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes & de leurs descendans ; sans entendre rien préjuger sur l'effet des renonciations.*

On a réclamé sur le mot à l'unanimité, & la réclamation a été faite par ceux à qui on n'a pas permis de parler sur l'amendement de M. Target. Les difficultés alloient naître de toutes parts, & on étoit fatigué. &c. &c.

Ce qui semble préparer une espèce de remède à la légèreté des décisions nationales, c'est la sanction royale, le veto quoique suspensif seulement. Le roi a fait parvenir à l'assemblée sa réponse par écrit, sur la demande de sa sanction aux arrêtés du 4 Août. En voici la substance.

„ Sur l'article premier, relatif à l'abolition des droits féodaux, j'ai donné l'exemple des sacrifices personnels en 1779, en abolissant dans

mes domaines les droits de main-morte & de servitude personnelle; je crois que la suppression de tous les assujettissemens qui dégradent la dignité de l'homme, peuvent être abolis sans indemnité. „

„ Mais il est d'autres objets de servitude personnelle d'une utilité très-importante pour les propriétaires des terres. Ne seroit-ce pas aller bien loin, que de les abolir sans indemnité, & sans les mettre au rang des charges de l'état? Les droits sont devenus des propriétés transmissibles; ils ont été vendus & achetés de bonne foi. Il seroit juste de les ranger dans la classe des droits que l'assemblée a déclarés rachetables. „

„ Dans le nombre des droits seigneuriaux abolis sans indemnité, il en est particulièrement en Alsace qui appartiennent à des princes étrangers, & qui sont garantis par la foi des traités les plus solennels, ce qui mérite une considération particulière. „

„ J'adopte, sans hésiter, la partie qui déclare rachetables tous les droits réels & fonciers, pourvu que le rachat soit fixé sur des bases équitables. „

„ Mais il est des droits qui ne peuvent être rachetés séparément; ainsi on ne pourroit racheter le cens sans racheter en même tems les droits casuels & ceux qui dérivent de l'obligation censitaire. „

„ J'engage l'assemblée à examiner si le rachat des cens convient à la prospérité de l'état, & s'il n'est pas à craindre que les propriétaires des fiefs ne se dédommagent en formant de grandes propriétés, de ce qu'ils perdront les honorifiques: ce qui diminueroit le nombre des petites propriétés & pourroit diminuer les sœurs en augmentant le nombre des non-propriétaires & serviteurs. „

„ J'approuve la disposition de l'article 2, relatif aux pigeons & colombiers. „

„ Art. III. *Concernant la chasse*: je consens à la restriction du droit de chasse, indiquée par cet article; mais il convient d'empêcher que la liberté de la chasse sur le domaine de chacun ne multi-

plie le port d'armes d'une manière contraire au repos public. J'ai détruit mes capitaineries le 18 Aout, & avant cette époque mes intentions étoient connues. „ (a)

„ IV. J'approuverai la suppression des justices seigneuriales, dès que je connoîtrai la sagesse des dispositions de l'assemblée sur un nouvel ordre judiciaire. „

„ V. J'accepte d'abord, comme vous, le généreux sacrifice du clergé (b); la disposition qu'on en doit faire est le seul objet de mes doutes. Les dixmes se portent raisonnablement de soixante à quatre-vingt millions. Ce seroit un profit pour les seuls propriétaires fonciers (c). Il est tel grand propriétaire qui gagneroit plus de dix mille livres de ce bienfait. Il est plus naturel de le tourner au profit du peuple par un rachat dont le fonds servira aux dépenses de l'Eglise & aux dédommagemens convenables. J'invite l'assemblée à prendre cet article en nouvelle considération : les liaisons politiques avec l'ordre de Malte & son utilité pour la protection du commerce, peut aussi faire prendre cet objet particulier en délibération „

„ VII. *La vénalité des offices.* Je ne mettrai aucune opposition à cette partie; je desire seulement que l'assemblée propose des moyens propres à m'assurer que la justice sera exercée par des hommes dignes de ma confiance & de celle de mes peuples. Les finances sont considérables, & les intérêts modiques. Les droits sur les fraix de la justice forment une partie des revenus de l'état. „

„ VIII. *Suppression du casuel.* Adopté. „

„ IX. *Sup-*

(a) Les capitaineries sont une chose tout-à-fait différente du droit de chasse ordinaire, réservé au seigneur. Elles avoient des loix particulieres, quelques-fois absurdes.

(b) Le clergé n'étoit pas plus en droit de faire le sacrifice des dixmes, que la nation de l'accepter ou de l'exiger. 1 Sept. p. 58.

(c) C'est l'observation qui s'est d'abord présentée aux esprits justes. *ibid.* p. 56.

„ IX. *Suppression des privilèges en matière de subfides.* J'approuve en entier cet article; je loue le clergé & la noblesse de mon royaume de leur honorable empressement à faire un sacrifice à la justice & à la saine raison. „

„ X. *Privileges des provinces.* J'approuve cet article. Je seconderai de tout mon pouvoir un si généreux dessein. „

XI. *Admission aux emplois civils, militaires, ecclésiastiques.* J'approuve cette disposition. Je desirerai que tous mes sujets indistinctement se rendent dignes de toutes les places de l'état, & je verrai avec plaisir approcher de mes regards tous les hommes de mérite & de talent. „

„ XII. *Suppression des annates.* Cette rétribution appartient à la cour de Rome; & étant fondée sur le concordat avec elle, une seule des parties contractantes ne peut l'anéantir. Je mettrai cette affaire en négociation avec tous les égards dûs aux princes souverains, & particulièrement avec le chef de l'Eglise. (a) „

„ XIII. *Droit de déport.* La suppression de ce droit ne souffrira pas d'opposition de ma part; mais il faudroit des indemnités, parce qu'ils sont le revenu de plusieurs évêchés, archiprêtres & chapitres. „

„ XIV. *La pluralité des bénéfices.* L'esprit de cet article est fort raisonnable: je m'y conformerai volontiers. „

„ XV. *Visa des pensions & autres grâces.* Je ne m'opposerai à aucun examen que l'assemblée jugera à propos de faire à ce sujet. Elle considérera seulement si une réduction fondée sur des principes généraux, ne seroit pas préférable. „

L'hôtel de ville a changé, le 12, tous les membres, qui le composent: on a enfin nommé cinq députés par chacun des soixante districts, qui seront en activité de service, seulement, pour élire un conseil de ville. La municipalité a distribué, en dernier lieu,

(a) Autres réflexions sur cet objet, 1 Sept. p. 56.

pour 900 mille livres de bons , payables aux gardes Françaises, le 1^{er}. Décembre. On n'a pas d'argent , dans la caisse municipale ; & cependant on s'endette , sans savoir comment on payera. Les dépenses de chaque jour , à l'hôtel de ville , sont de 180 mille livres. — Messieurs du parlement de Rouen viennent de décréter le procureur du roi de Falaise , & de casser le décret de l'assemblée-nationale qui réintègre ce magistrat dans ses fonctions. Les parlementaires Normands se croyant tous les esprits favorables , ont pensé qu'ils feront soutenus par leurs concitoyens. Il est certain que tous les gens de robe ont embrassé en Normandie la cause aristocratique , il faut attendre le résultat de cette catastrophe. — La lettre que Mr. le comte d'Estaing a envoyée à l'assemblée-nationale , pour lui annoncer les précautions , prises par lui , pour la sûreté de cette assemblée , est d'autant plus précieuse qu'on a lu , avec horreur , des placards où il n'étoit question de rien moins que de la menace ou de l'avertissement du projet d'incendier la salle où les représentans de la nation tiennent leurs séances.

Le 13 de ce mois , un particulier s'est présenté chez un boulanger de Versailles ; il a demandé un pain de six livres , qu'on lui a donné ; mais en ayant aperçu un autre qui lui a paru plus beau , il a exigé qu'on le lui donnât. Le boulanger lui a observé *qu'il étoit plus cher , ayant été fait avec une farine choisie qu'il avoit eue pour plusieurs de ses pratiques , à l'effet de faire de la bouillie à leurs enfans.* Cet homme alors s'est mis

à crier , à vomir des atrocités , & à exciter une émeute. La populace s'étant portée en foule à la boutique de ce boulanger , se dispoſoit à le pendre ; on avoit même déjà deſcendu pluſieurs fois le reverbere , lorsque la garde bourgeoiſe du poſte le plus voſſin ſ'y eſt portée ; & quoiqu'en petit nombre (la milice bourgeoiſe n'ayant pas prévu cet accident dans un moment où tout étoit tranquille) , elle eſt parvenue à ſauver le malheureux boulanger. Ce n'eſt pas ſans peine à la vérité qu'on a pu l'arracher à la fureur du peuple , & le conduire chez le commiſſaire , où il n'étoit point encore à l'abri du danger ; ſans les ſecours de la milice nationale , réunie ſous les ordres de ſon commandant-général , Mr. le comte d'Eſtaing , & à laquelle ſe ſont joints ſucceſſivement un détachement de dragons , les gardes de la prévôté , les Suiffes & les invalides. C'eſt avec ces forces qu'on a conduit ce boulanger en priſon. Furieux de l'avoir vu échapper à leur vengeance , les chefs de cette émeute ont profité du moment où les forces étoient portées du côté de la geole , pour aller briſer & incendier tout ce qui ſe trouvoit dans la demeure de ce boulanger ; meubles , lin-ge , argenterie , tout a été la proie des flammes : le quartier même eût été expoſé à un incendie général , ſans l'activité de Mr. le comte d'Eſtaing & de tous les officiers de la milice nationale. Cette troupe naiſſante , ſans être prévenue , dans un moment où chacun pouvoit être en campagne , ſ'eſt rasſemblée au premier ſignal au nombre d'environ 1500 , & dans l'inſtant l'ordre ſ'eſt trouvé

rétabli. On a arrêté vingt hommes & deux femmes du nombre des féditieux, tant dans les rues que dans la maison du boulanger, & on les a conduits en prison. — Des voyageurs qui ont passé par Troyes, en Champagne, font un tableau effrayant de la situation où étoit cette ville, & des désordres que le peuple y commettoit. Il avoit mutilé, égorgé son maire, Mr. Huez, homme respectable, qui avoit été membre de l'assemblée des Notables, &c. ; la milice bourgeoise n'avoit pu le contenir. — A Barr, on a saisi le Sr. Pellissier, vieillard de 77 ans, faussement accusé comme coupable d'accaparement & de monopole ; on l'a attaché par les pieds, derrière sa voiture, & le malheureux vieillard a été traîné, dans ce douloureux état, dans toutes les rues de la ville. Ramené au lieu d'où il étoit parti, il respiroit encore ; un prêtre a percé la foule, il lui a donné l'absolution générale. Ces scènes d'horreur n'auront-elles pas bientôt un terme ? L'humanité aura-t-elle encore long-tems à gémir de tant d'atrocités ? On commence de toutes parts à regretter le despotisme ministériel. Qu'est-ce que la Bastille ou Bicêtre ou même les galeres, ont de comparable à de telles atrocités ?

Au milieu de ces horreurs le roi a élevé sa voix, pour ramener la sécurité & l'ordre ; il a adressé une *Lettre aux archevêques & évêques de son royaume, datée de Versailles, le 2 Septembre 1789*. A Paris, de l'imprimerie royale, 4 pag. in-4°. Il y est dit entr'autres choses. » Un nouveau genre de calamité a pénétré mon ame de la plus

„ sensible affliction ; mon peuple , renommé
„ par la douceur de ses mœurs & de son
„ caractère , mon peuple , s'est permis d'être
„ l'arbitre & l'exécuteur de condamnations
„ que les dépositaires des loix , après s'être
„ livrés au plus mûr examen , ne déterminent
„ jamais sans une secrète émotion.
„ Tant de maux , tant d'afflictions ont oppressé
„ mon ame ; & après avoir employé ,
„ de concert avec l'assemblée-nationale , tous
„ les moyens qui restent en mon pouvoir pour
„ arrêter le cours de ces désordres ; averti
„ par l'expérience des bornes de la sagesse
„ humaine , je veux implorer publiquement
„ le secours de la divine providence , espérant
„ que les vœux de tout un peuple
„ toucheront un Dieu de bonté , & attireront
„ sur ce royaume les bénédictions dont
„ il a tant de besoin. La beauté des moissons
„ dans la plus grande partie du royaume ,
„ ce bienfait , devenu si nécessaire & si
„ précieux , semble annoncer que la protection
„ du ciel ne nous est pas encore
„ entièrement retirée , & nous aurons ainsi
„ des actions de grâces à joindre à nos prières.
„ Accompagnez ces prières des exhortations
„ les plus pressantes ; faites sentir au peuple ,
„ faites sentir à tous mes sujets , que la
„ prospérité de l'état , que le bonheur des
„ particuliers dépendent essentiellement
„ de l'exacte observation des loix. La violence
„ ne peut jouir qu'un moment de ses succès
„ & de ses prospérités criminelles ; on s'élève
„ bientôt de toutes parts contre elle , & les
„ hommes rompant le pacte social , ce
„ fondement de la tranquillité pu-

„ blique , en reçoivent tôt ou tard la peine
 „ inévitable „ — S. M. dit ailleurs. „ Ex-
 „ horte le peuple , au nom de la religion , à
 „ être reconnoissant , & à montrer ce sentiment
 „ par son obéissance aux loix de la justice :
 „ avertissez , instruisez ce bon peuple des
 „ pièges des méchans , afin qu'il rejette loin
 „ de lui , comme des ennemis de la patrie ,
 „ tous ceux qui voudroient l'induire à des
 „ actes de violence , tous ceux qui vou-
 „ droient le détourner de payer sa part des
 „ charges publiques , &c. „ — Le mal est que
 le peuple est prévenu , qu'on lui a promis
 les dépouilles des riches , & une chimérique
 égalité de possessions (a). De manière que
 le désordre va toujours en croissant , & que
 le bon prince qui veut l'arrêter , se trouve
 dans le cas fatal dont parle un ancien :

Frustrâ retinacula tendens

I. Georg. 513. *Fertur equis auriga , neque audit currus habenas.*

*Suite des Observations sur les biens ecclésiastiques
 par l'abbé Sieyès.*

„ On suppose entre l'usufruit & la propriété,
 des différences qui sont plus dans le mot que
 dans la chose. Qu'est-ce que l'usufruit , si ce n'est
 une propriété à vie ? Qu'est-ce qu'une propriété
 à vie , si ce n'est pas un usufruit perpétuel ? Vous
 dites : l'usufruitier ne peut pas aliéner sa terre ;
 aussi ne demande-t-il pas à la vendre ; & puis ,

(a) Quand le partage s'en feroit aujourd'hui
 de la manière la plus exacte , demain la justice
 de la mesure n'existeroit plus. Pour rendre les
 hommes égaux en possessions , il faut les rendre
 égaux en sagesse , en prudence , en économie &c.
 Or , c'est là le plus absurde des projets. — Bro-
 chure extravagante & incendiaire , intitulée
L'homme aux 40 écus , 15 Sept. 1774 , p. 370.

qu'importe cette aliénation, si la terre est bien cultivée? Le propriétaire qui ne veut pas aliéner, ressemble parfaitement à l'usufruitier qui ne le peut pas.

„ Les bénéfices peuvent être regardés comme des substitutions perpétuelles; on ne se plaint pas des substitutions laïques; & cependant, quelle différence! les biens ecclésiastiques ne passent pas de force à un tel plutôt qu'à un autre. A chaque vacance le collateur choisit le sujet qui doit en hériter pendant sa vie. Vous dites qu'au moins les propriétés particulières changent de main: n'y a-t-il pas lieu de vous répondre qu'un bénéfice change non-seulement de main, mais presque toujours de famille? Il n'est pas de propriété qui s'étende plus facilement sur toutes les classes de la société. D'ailleurs, les biens du clergé, qui payoient au fisc autant que ceux de la noblesse, vont dorénavant être soumis à la contribution commune, sans aucune différence. Enfin, s'il vous faut un propriétaire en titre, nous l'avons dit, ce propriétaire est le corps du clergé, habile à posséder ainsi que tout autre corps moral, & possédant de fait ce qui lui a été donné; en quoi il ressemble à la très-grande partie des autres propriétaires, de ceux du moins qui ne se vantent pas d'être conquis.

„ J'avoue que je ne conçois rien à la plupart des raisonnemens qui se font en cette matière: on diroit que la seule expression d'usufruitier fait pitié; & l'on entend par-tout répéter cet étranger non-sens; comment ose-t-on comparer un usufruitier à un propriétaire? Pour moi je ne vois pas en quoi l'usufruitier seroit plus utile ou plus intéressant pour l'état, s'il devenoit propriétaire libre; ou comment la propriété sert mieux l'état que l'usufruit dont il s'agit, puisque celui-ci, outre sa contribution commune, fournit encore un salaire particulier. Tout ce que j'y vois de différence, n'est qu'à l'avantage privé du propriétaire. Il est plus maître que l'usufruitier de faire, s'il veut, un mauvais usage de son bien, & d'employer librement tout son tems à ses jouissances personnelles; mais cette différence n'est

pas telle que le public ne puisse se dispenser de la reconnoissance.

„ On ajoute, en se sachant, qu'il est ridicule de comparer un célibataire à un pere de famille. Je ne compare rien; mais, avant de considérer la qualité de célibataire dans l'officier chargé d'une fonction publique quelconque, je remarque que tout homme voué à un service public, mérite, s'il le remplit dignement, non pas le courroux ou le dédain, mais l'estime & la reconnoissance de la part des citoyens, qui n'ont à songer qu'à leurs intérêts particuliers; je remarque sur-tout, que ce sentiment n'est pas juste, qui porte ces derniers à se croire une grande & méritoire supériorité sur ceux qui veillent à l'utilité commune. Après cela, je demande si l'on veut considérer le célibat ecclésiastique, comme un bien ou comme un mal pour la chose publique. Si c'est un bien, il n'y a plus de reproche à faire. Si c'est un mal, à qui la faute? Pourquoi, dans votre ordinaire & brillante impartialité, n'osez-vous pas condamner le célibataire laïque, libre pourtant d'accepter le lien du mariage, tandis que vous couvrez d'une critique amère le célibataire forcé? Ainsi se conduiroit le législateur, s'il voyoit avec indifférence toute fainéantise chez celui qui a l'usage de ses bras, & s'il vouloit punir de son oisiveté celui-là seulement qu'il a commencé par garroter de chaînes. *Ils veulent être libres, & ils ne savent pas être justes!*

„ Le titre de pere de famille est respectable, sans doute; mais combien j'ai vu d'hommes intriguans, ambitieux n'invoquer qu'en faveur d'une basse cupidité, & d'une lâcheté réelle, l'intérêt que l'on porte à cette qualité! certes, il n'est pas très-commun encore que les citoyens se marient par patriotisme & pour le bien de l'état. Les vues particulieres, l'intérêt personnel sont bien pour quelque chose dans ces sortes d'arrangemens; & celui qui a le plaisir & la peine d'élever ses enfans, n'a pas tout-à-fait le droit d'enlever celui sur-tout à qui telle fonction publique & les loix enlèvent cette possibilité.

(La fin pour l'ordinaire prochain).

Extrait du Journal de Herve n. 115.

„ Copie d'une lettre à M. l'abbé de Feller. „

„ M. J'ai lu dans votre Journal du 1 Août page 557, un article concernant les professeurs de théologie à Louvain, la déclaration très-ample &c. D'autres que moi, monsieur, pourroient en prendre occasion de vous traiter de menteur, d'imposeur, de calomniateur ; vous savez trop que ces épithètes ne vous ont pas toujours été ménagées ; je laisse à votre conscience à juger si c'étoit toujours sans raison. Pour moi, monsieur, outre que l'honnêteté ne me permet point de salir ma bouche de ces expressions grossières, j'ai vraiment de la peine à vous croire capable d'imaginer à dessein de semblables articles, d'en imposer au public par des non-vérités si injurieuses. Il faut croire sans doute que vous ne trompez vos lecteurs que parce que vous êtes trompé vous-même. Permettez monsieur, que je vous engage à informer votre correspondant ; que je le défie de prouver quoi que ce soit de ce qui est annoncé dans l'article de votre Journal ; permettez que je vous exhorte vous-même à n'y ajouter aucune foi, quant à ce qui me regarde personnellement ; permettez enfin que pour votre gloire je vous supplie à l'avenir d'être plus sur vos gardes, d'éviter des erreurs si pernicieuses, si malignes, de peur qu'il n'en arrive de vos feuilles, comme des livres dont il est question dans votre Journal du 1 Septembre page 54 ; & que les bonnes gens ne les portent tout uniment à leur curé, en disant : M. le curé, voilà un mauvais livre ; il ne m'est pas permis de le lire ni de le garder : je vous l'apporte. J'ai l'honneur &c.

Dillen professeur de la pastorale à Louvain. „

Réponse de M. Feller à M. Dillen.

Vous parlez, monsieur, de menteur ; n'est-ce donc pas mentir de nommer copie ce qui est un original. Vous ne m'avez pas écrit ; ce n'est donc pas ici une copie de votre lettre. Cela pourroit paroître peu important, mais dans le fonds on pourroit en conclure que j'ai reçu de vous une lettre sur laquelle j'aurois gardé le silence, écrasé sous le poids de vos raisons. Or, monsieur, il n'en est point ainsi. Je n'ai point reçu de vos lettres, & dans le cas que cela eût été, j'aurois été à même de vous répondre ; comme vous allez le voir.

Transcrivons d'abord l'article, dont vous vous plaignez comme d'un groupe de *mensonges*, d'*impostures* & de *calomnies*. Suppléons à votre laconisme, & mettons les lecteurs, qui n'ont pas sous les yeux le Journal cité (chose sur laquelle vous avez un peu trop compté) à portée d'apprécier votre prétendue *lettre*.

* Elle ne
l'étoit pas
encore
alors.

„ La déclaration très-ample & profondément raisonnée par laquelle le cardinal-archevêque de Malines condamne la doctrine des nouveaux professeurs de Louvain, n'est pas encore publique *; le prélat ayant reçu défense de la faire paraître. Mais les professeurs ont été appelés à Bruxelles pour en entendre la lecture, & ils sont retournés à Louvain avec un air d'étonnement, tout naturel pour des hommes qui avoient assuré que leur archevêque n'oseroit les condamner pour la vie. En attendant que leur condamnation soit publique, ils lancent çà & là quelque lardon contre le prélat dans la feuille de Herve, dans laquelle ils ont aussi fait insérer n. 86, une diatribe contre le mariage chrétien, où l'absurdité dispute avec l'hétérodoxie qui aura le dessus. „

Vous défiez mon correspondant de prouver quoi que ce soit de ce qui est annoncé dans cet article : de prouver qu'il existe une déclaration très-ample & profondément raisonnée, par laquelle le cardinal-archevêque condamne la doctrine des nouveaux professeurs de Louvain; déclaration dont depuis la date de cet article, on a fait six éditions, qu'on traduit actuellement en Allemand, qui est entre les mains de tout le monde, dont personne n'a songé à contester ni l'existence ni l'authenticité, & qui a prouvé à l'illustre prélat les désagrémens qui ne manquent jamais aux défenseurs de la vérité. Vous défiez, monsieur, mon correspondant de prouver l'existence de cette déclaration. Il y a là un courage qui surpasse tout ce qu'on attendoit en ce genre des nouveaux professeurs. Seroit-ce peut-être la solidité & les profonds raisonnemens de cette déclaration, qu'on ne peut reconnoître sans mensonge? Mais un jugement quelconque, vrai ou faux touchant un livre, n'est pas un mensonge. Et votre jugement touchant celui-ci, est complètement nul; c'est celui d'un homme condamné qui condamneroit son juge.

Le mensonge seroit-il en ce que les professeurs n'ont pas été appelés pour en entendre la lecture, ou qu'ils ne l'ont pas entendue avec étonnement? Mais après que la déclaration a été demandée & long-tems attendue par l'autorité souveraine & par les professeurs, après que ceux-ci ont martelé leurs réponses aux diverses questions du cardinal, avec tous les artifices de l'iniquité &c.; seroit-il bien possible qu'on ne leur eût pas donné communication de leur sentence, piece qui devoit diriger leur conduite & leur politique dans des circonstances devenues très-déliées?... Seroit-il possible encore qu'ils eussent entendu leur condamnation sans

tionnement, & que ce fût une calomnie de leur en supputer ? En ce cas ils se croyoient donc *non orthodoxes* avant la déclaration, sans quoi cette déclaration leur eût infailliblement causé de l'étonnement.

Seroit-ce un mensonge de rapporter le propos de l'un d'eux, que l'archevêque n'oseroit les condamner pour la vie ? Non, l'un d'eux, qu'il n'est pas encore le tems de nommer, a véritablement tenu ce propos. Et comment osez-vous assurer, sans afficher la disposition du mensonge, ce que d'autres ont dit ou n'ont pas dit, quand vous n'êtes pas cité comme témoin de la chose & que peut-être réellement vous ne l'avez pas été ? Pourquoi vous mettre en avant, tandis que les autres se taisent, & que leur silence vous avertit de votre légèreté ? Vous vous retranchez à dire que cela est faux, *autant que cela vous regarde personnellement*. Plaifante logique ! Ai-je parlé de vous personnellement ? Lorsqu'on dit d'une troupe ou d'un corps d'hommes qu'ils ont dit ou fait telle chose, faut-il que toutes les langues & toutes les mains aient été en mouvement, & ne fust-il pas que tel individu ait exprimé les sentimens du corps, sentimens connus par la conduite la plus manifeste & la plus persévérante ? Et n'est-ce pas une *imposture* ou une *calomnie*, de prétendre me faire dire que ces paroles sont sorties précises & uniformes de quatre bouches à la fois ?

Quant aux lardons lancés contre le prélat dans la feuille de Herve ; à qui persuaderez-vous que des gens neutres sont allés s'armer d'injures & de sottises contre un archevêque pour défendre des gens *non orthodoxes*, & que durant ces honnêtes combats vous êtes tous restés unanimement dans un modeste silence ? Et quant à la *diatribe* contre le mariage chrétien, relative à un des principaux objets de la déclaration, je vous *désie* à mon tour, monsieur, de prouver qu'elle n'est pas *absurde* ni *hétérodoxe*.

Après cela que devient votre plaifanterie contre mon Journal, devenu à votre jugement un *mauvais livre*, qu'il n'est pas permis de lire ? Voulez-vous être convaincu par un argument *ad hominem*, que mon Journal n'est pas un *mauvais livre* ? Je vais vous satisfaire.

Un gouvernement qui protège hautement votre doctrine *non orthodoxe*, qui a fait ruisseler le sang & jonché de cadavres les rues de Bruxelles, de Louvain, de Malines, d'Anvers &c., pour contraindre les enfans de nos citoyens à fréquenter une école *non orthodoxe* ; qui a érigé en auteurs normaux, & les Lauber, & les Pehem, & les Schröck, & les Schanza, & les Monsberger, & les Tamburini &c., un gouvernement qui laisse circuler librement tout ce que l'impicité & la licence ont de plus révoltant, qui lui-même fait imprimer des ouvrages monstrueux en ce genre *, ce gouvernement, dis-je, à condamné & sévèrement proscrit ce Journal comme un libelle affreux. Or, lisez maintenant Tertulien, au chap. 5 de son *Apologie* pour les chrétiens :

* Voyez le
12e Recueil
des récla-
mat. Belg.
p. 273.

Tali dedicatore damnationis nostræ etiam gloriamur; qui enim scit illum, intelligere potest non nisi aliquod grande bonum a Nerone damnatum. Et vous conclurez que ce Journal n'est pas un mauvais livre.

Partant, monsieur, je souhaite que l'honnêteté ne vous permette pas de salir dorénavant votre bouche ou votre plume par de telles copies de lettres.

Liege, le 28 Sept. 1789.

F. Xav. de Feller.

M O R T S.

Léopold-Otto de Gaudi, ministre-privé d'état & de guerre, & chef du département de la Prusse-Orientale & Occidentale, grand-bailli de Fischhausen &c., est mort à Berlin le 10 Septembre des suites d'une apoplexie, dans un âge peu avancé.

Le maréchal de Duras est mort le 6, à Versailles, dans ses fonctions de premier gentil-homme de la Chambre.

NOUVELLES DIVERSES.

Extrait d'une lettre particulière de Varsovie, du 15 Septembre. „ Comme les Turcs n'ont pas, „ ainsi que nous, l'admirable ressource des gazettes, pour publier leurs exploits guerriers „ & les exagérer plus ou moins, & que leurs „ ennemis se garderont bien de leur rendre ce „ service, je crois vous faire plaisir, Monsieur, „ en vous apprenant les deux nouvelles suivantes, qui me sont parvenues de bon lieu. La „ première porte que l'escadre ottomane dans „ la Mer-Noire a battu celle des Russes, lui a „ coulé à fond 4 bâtimens, & l'a chassée jus- „ ques dans le port de Sebastopole, où elle la „ tenoit bloquée. Ce qui rend cette nouvelle „ plus que vraisemblable, c'est qu'on a dit à „ Pétersbourg qu'il y avoit eu un combat naval, mais indécis entre les deux flottes. L'autre „ nouvelle que nous avons également reçue „ ici, c'est que le général Suwaroff a perdu un „ régiment entier de cavalerie, en se retirant „ de Foczeni „. — Les suites du dernier com-

bat navale n'ont pas été favorables aux Suédois; l'armée de terre a dû quitter les bords de la mer. — Le 9 Septembre & les jours suivans l'armée impériale a passé la Save. — Les arrêtés de l'assemblée-nationale que le roi avoit refusé de sanctionner, ou qu'il n'avoit approuvés qu'avec des modifications, n'en ont pas moins été promulgués comme autant de loix. —

Extrait d'une lettre de Trêves du 26 Septembre. „ Il y a eu quelques mouvemens dans cette

„ ville, mais aussi modérés dans leur effort que
„ raisonnables dans leur objet. On n'a point de-
„ mandé de nouveauté, on n'a pas prétendu
„ renverser l'édifice de la constitution, ni dé-
„ faire des choses aussi anciennement que sage-
„ ment établies. Nous laissons cette funeste spé-
„ culation aux esprits inquiets & rongeurs pour
„ qui rien n'est bien, à moins qu'il n'ait l'em-
„ preinte de la dévastation & des ruines. Nous
„ souhaitons, au contraire, revenir sur des ré-
„ formes aussi inutiles que scandaleuses, celles
„ sur-tout qui ont mutilé le culte de Dieu &
„ aboli des cérémonies aussi intéressantes par
„ leur origine patriotique, qu'édifiantes par leur
„ pompe religieuse. Telle étoit une procession
„ solennelle, établie depuis 1675, en mémoire
„ de la délivrance de cette ville, menacée du
„ sort qui désoloit alors le Palatinat *. Une mau-
„ vaise imitation l'avoit fait supprimer; nos
„ plaintes l'ont fait rétablir, & elle a eu lieu
„ le jour de St. Mathias, comme ci-devant „

— Les troupes Hollandoises ont ordre de se tenir prêtes à marcher, avant le 7 de ce mois on verra des événemens intéressans.

* 1 Juin
1789. P.
168.

☞ Nous avons été requis d'insérer l'avis suivant. *L'article qui a paru dans la gazette de Liege relativement à l'abandon d'une prétendue dixme, fait par un seigneur de ce pays *, a non-seulement été inséré dans cette feuille à l'insçu & au grand désagrément de ce même seigneur; mais renferme une inexactitude très-grave, en ce que dans cet acte de charité il ne s'agit pas réellement d'une dixme, mais d'une redevance en argent, toujours & inva-*

* C'est
l'illustre
prélat dont
nous avons
parlé, 1
Sept. p. 58
note (b),

riablement la même chaque année, que les paysans sont en usage de lui payer pour chaque arpent contenu dans le district de sa terre, espece de rente fonciere, dont la perception ou l'abandon n'ont aucun rapport avec les spéculations qu'on se permet aujourd'hui sur les dixmes comme sur d'autres propriétés inviolables; puisque c'est une charité suggérée par des considérations locales, que le bienfaiteur sait très-bien n'être aucunement d'une application générale, & qui seroit pour bien des personnes l'objet d'une imitation déraisonnable. „

✍ Il est inutile de s'adresser dorénavant à l'ancien imprimeur du Journal pour l'*Examen impartial des Epoques de la nature*. Luxembourg 1780. 1 vol. in-12. L'édition en est épuisée, & supposé que celle qu'on en a faite dans la France Méridionale (à Embrun), ne le soit pas encore, il est trop difficile, trop frayeux & trop lent, d'en demander des exemplaires pour nos provinces. Il faut donc que ceux qui desireront cet ouvrage, me donnent le tems de le réimprimer. Je le ferai au premier moment de loisir : car quoique par son objet direct l'ouvrage paroisse aujourd'hui moins intéressant (les *Epoques* de M. de Buffon étant jugées avec plus de vérité & de justesse qu'elles ne l'ont été d'abord, & déjà presque oubliées); cependant les mêmes idées systématiques se reproduisant sans cesse dans une multitude d'ouvrages, & l'*Examen impartial* formant d'ailleurs un petit traité de physique & d'histoire naturelle, que par le moyen de la *table des matieres*, on peut consulter comme un *Dictionnaire*, je suis décidé d'en faire une réimpression, augmentée de tout ce que j'ai écrit en ce genre depuis la dernière édition. (a)

(a) Ceux qui ont les premières, & en même tems la collection des Journaux, ne seront pas dans le cas d'acquiescer la nouvelle. La plupart des additions se trouvant dans les Journaux, dont les articles relatifs à cet objet, ne sont pas difficiles à trouver par le moyen des tables, & des citations rétrogrades auxquelles je donne constamment le plus pénible soin.

Quant au *Dictionnaire historique*, des circonstances aussi imprévues que réellement extraordinaires, & que le public n'ignore pas, m'obligent de mettre de la lenteur & de céder aux divers obstacles qui naissent de la nature des tems. — Ceux qui demandent déjà le *supplément*, ne réfléchissent pas que le *supplément* d'une chose quelconque suppose son existence.



La chandelle est le mot de la dernière énigme.

Sous une figure jolie,
 Voyez quelle est ma trahison.
 Souvent je pique au vif tel qui fait la folie
 De me tenir hors de prison.
 Cependant aux humains je suis si favorable
 Que de mes quatre bouts, en me tenant par deux,
 Je m'étale, m'agite, & je deviens traitable;
 Tu fais enfin de moi, lecteur, ce que tu veux.

Dans le dernier Journal, pag. 84, lig. 5 de la note, nourrit, lisez nourrit. — p. 90, l. 19, candidats, lisez candidats. — p. 100, l. 32, de primauté, lisez de la primauté. — p. 105, l. 10, effacez le point qui se trouve après observations. — p. 106, l. 1, pape regnent, lisez pape regnant. — p. 121, l. 32, Zersbit, lisez Zerbst. — p. 126, l. 29, lisez ainsi : cardinal de l'église romaine, de Franckenberg & Schellendorff, archevêque de Malines, primat des Pays-Bas. — p. 127, l. 23, Schleffen, lisez Schlieffen. — p. 131, l. 32, bien du clergé, lisez biens du clergé. — p. 144, l. 4 de la note b, dominant, lisez dominants. — p. 154, l. 2, des Châlons, lisez de Châlons. — p. 156, l. 24, de nouveau, lisez du nouveau.



T A B L E.

POLOGNE	(<i>Varsovie.</i>	193
TURQUIE	(<i>Constantinoplé.</i>	196
RUSSIE	(<i>Pétersbourg.</i>	197
ESPAGNE	(<i>Madrid.</i>	199
SUEDE	(<i>Stockholm.</i>	200
ITALIE	{ <i>Rome.</i>	203
	{ <i>Gênes.</i>	205
	{ <i>Turin.</i>	<i>ibid.</i>
ANGLETERRE	(<i>Londres.</i>	207
PAYS-BAS	{ <i>La Haye.</i>	209
	{ <i>Louvain.</i>	210
	{ <i>Herve.</i>	211
ALLEMAGNE	{ <i>Vienne.</i>	<i>ibid.</i>
	{ <i>Liege.</i>	214
	{ <i>Francfort.</i>	215
	{ <i>Hildesheim.</i>	216
FRANCE	(<i>Paris.</i>	218
MORTS.		236
NOUVELLES DIVERSES.		<i>ibid.</i>

